



UNE SOURCE DE SAINT THOMAS D'AQUIN : LE DEUXIEME CONCILE DE CONSTANTINOPLE (553)

Martin Morard

► To cite this version:

Martin Morard. UNE SOURCE DE SAINT THOMAS D'AQUIN : LE DEUXIEME CONCILE DE CONSTANTINOPLE (553). *Revue des sciences philosophiques et theologiques*, 1997, 81, p. 21-56. hal-03353281

HAL Id: hal-03353281

<https://hal.science/hal-03353281>

Submitted on 23 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

{Martin MORARD, « Une source de saint Thomas d'Aquin : le deuxième concile de Constantinople (553) », *Revue des Sciences philosophiques et théologiques* 81 (1997), p. 21-56.
Manuscrit de l'auteur ; la version publiée est consultable et téléchargeable sur Jstor :
<https://www.jstor.org/stable/i40184999> }

UNE SOURCE DE SAINT THOMAS D'AQUIN : LE DEUXIEME CONCILE DE CONSTANTINOPLE (553)

Martin Morard

Il a déjà été démontré que saint Thomas d'Aquin avait enrichi sa documentation concernant les conciles orientaux grâce au *Synodicon* de Rusticus, collection de documents ayant trait à Ephèse et Chalcédoine, provenant du Mont-Cassin¹. Par contre on suppose encore aujourd'hui qu'il n'a connu du deuxième concile de Constantinople (5 mai-2 juin 553) que les canons finaux². A l'examen, cette affirmation nous a paru trop timide. D'après plusieurs indices, maître Thomas a étendu sa documentation aux actes mêmes des sessions du concile, il en a cité avec soin certains passages et sa pensée en a été sinon infléchie, du moins confirmée dans le double domaine de la christologie et de l'exégèse.

L'inventaire de ces textes, leur confrontation avec l'édition critique des actes de Constantinople II et quelques points de son histoire, permettront de s'en convaincre et de mieux comprendre l'intérêt que Thomas y a porté³. Etant donné que les apparences d'exhaustivité données par les moyens informatiques ne sont souvent qu'un leurre, certains textes ont pu nous échapper. Le dossier réuni dans cette note devrait cependant suffire à étayer notre thèse.

Trois repères ont guidé cette recherche à travers le *corpus* thomasiens : les mentions de Constantinople (*Constantinopolis*, *constantinopolitanus*), celles du « cinquième

¹ Cf. Ignaz BACKES, *Die Christologie des hl. Thomas von Aquin und die griechischen Kirchenväter*, «Forschungen zur Christlichen Literatur-und Dogmengeschichte, 17.Band», Paderborn, 1931 (cité BACKES, *Die Christologie...*), p. 15 s. ; C.G. GEENEN, « En marge du concile de Chalcédoine. Les textes du Quatrième Concile dans les oeuvres de saint Thomas », *Angelicum* 29 (1952) 43-59 ; H. F.DONDAINE, « Note sur la documentation patristique de saint Thomas à Paris en 1270 », *RSPTh* 47 (1963) 403-406. - *Collectio Casinensis sive synodici a Rustico Diacono compositi*, dans *Acta conciliorum oecumenicorum*, (ed. Eduardus SCHWARTZ), Berolini-Leipzig, Walter de Gruyter, 1922-23 et 1929, t. I, vol. 3-4 (cité par la suite ACO [TOME] [vol.], [page(s)], [ligne(s)]). - Nous remercions les PP. L.-J. BATAILLON o.p. et J.-P. TORRELL o.p. qui ont encouragé et soutenu la mise au point de cette étude, entreprise dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat consacré à l'*Expositio super Psalmos* de saint Thomas.

² C'était l'opinion de I. BACKES, *Die Christologie...*, p. 31 : « Mehr als die Kanones scheint Thomas nicht gekannt zu haben », admise par René-Antoine GAUTHIER, *Somme contre les Gentils. Introduction*, s.l., Editions universitaires, 1993, p. 9 (cité GAUTHIER, *Somme contre les Gentils*, [page]). C'est par erreur que J. A. WEISHEIPL affirme que Thomas a connu les cinq premiers conciles oecuméniques en référant aux éditeurs de Quaracchi ; ils ne parlent que des 4 premiers (cf. *Frère Thomas d'Aquin. Sa vie, sa pensée, ses oeuvres*, Cerf, Paris 1993, p. 188, note 66 et Alexandre de Halès, *Summa theologiae*, IV, prologomena, Quaracchi, 1948, p. xc).

³ Cf. Constantinople II (abrégé par la suite Const. II) dans ACO IV1-2, *Concilium universale Constantinopolitanum sub Iustiniano habitum*, (ed. Johannes Straub), Berolini, Walter de Gruyter, 1971-1974 ; autant que possible, nous donnons également les références à J.-D. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. 9, Florentiae 1763 (cité MANSI, [tome], [colonne]). Pour se repérer dans le maquis complexe des premiers conciles, de leur chronologie, éditions, annexes et autres satellites, on utilisera avec fruit l'excellente 'carte de géographie' que constitue la *Clavis patrum graecorum*, t. IV, *Concilia, catenae*, (éd. Maurice Geerard), « Corpus christianorum », Turnhout, Brepols 1980, spécialement pp. 159-166.

concile » (*concilium quintum*), du « cinquième synode » (*synodus quinta*), titre qu'on donnait normalement à Constantinople II en fonction de sa place dans la liste des conciles⁴, celles enfin de Théodore de Mopsueste (*Theodorus Mopsuestenus*) dont la doctrine et les oeuvres alors condamnées représentaient pour saint Thomas l'intérêt dogmatique du concile⁵.

Nous citons les textes dans l'ordre chronologique des oeuvres de Thomas en indiquant pour chacun la source présumée et en analysant la qualité de la citation⁶. Sans être systématique, le recours aux manuscrits sera souvent d'une aide précieuse.

Orvieto, 1264-1265⁷

1. Summa contra Gentiles, IV, cap. 24

« *Habetur in determinatione Quinti Concilii : 'Sequimur per omnia sanctos patres et doctores Ecclesiae, Athanasium, Hilarium, Basilium, Gregorium Theologum et Gregorium Nyssenum, Ambrosium, Augustinum, Theophilum, Ioannem Constantinopolitanum, Cyrillum, Leonem, Proculum, et suscipimus omnia quae de recta fide et condemnatione haereticorum exposuerunt.'* »⁸

Ce passage, repris plus tard à la lettre dans le *De potentia* q. 10, a. 4, ad 13, intervient à l'appui de la thèse de la procession du saint Esprit *a Filio*. I. BACKES a remarqué qu'ALCUIN en avait fait le même usage dans le *Liber de processione sancti Spiritus* et qu'il devait par conséquent lui avoir été emprunté plus ou moins directement⁹. Dans son édition parue une année plus tôt, la commission léonine avait renvoyé simplement à la première session de Constantinople II¹⁰.

Apparemment, personne n'a noté qu'il existe dans les actes de la *troisième* session un passage parallèle comprenant des variantes suffisamment caractérisées pour qu'on ne puisse pas le confondre avec le précédent¹¹. Le même texte fut encore repris dans

⁴ Voir par exemple GRATIEN, *Corpus iuris canonici, Decretum Magistri Gratiani*, pars prior (A.L. Richter, A. Friedberg), Graz, 1959 (cité GRATIEN, *Decretum...*), I, d. XVI, c. X, p. 46.

⁵ Sur la problématique historique du concile, cf. AMANN, art. « Trois-Chapitres (affaire des) », *DTC* 15 B (1950) 1868-1924 avec les remarques de Charles MOELLER, « Le cinquième concile oecuménique et le magistère ordinaire au VI^e siècle », *RSPHTh* 34 (1951) 413-423, cité MOELLER, *RSPHTh* (1951) ; C.-J. HEFELE-H. LECLERCO, *Histoire des Conciles d'après les documents originaux*, III, 1, Paris, Letouzey et Ané, 1909, pp. 68-132 et surtout A. GRILLMEIER, *Le Christ dans la tradition chrétienne*, t. II 2, L'Eglise de Constantinople au VI^e siècle, « Cogitatio fidei », Paris, Cerf, 1993, pp. 550-606.

⁶ Sauf indication contraire, nous adoptons la chronologie de J.-P. TORRELL, *Initiation à saint Thomas d'Aquin*. Sa personne et son oeuvre, « Vestigia 13 », Fribourg, Ed. Universitaires, Paris, Cerf, 1993, cité TORRELL, *Initiation...*

⁷ Cf. TORRELL, *Initiation...*, p. 486.

⁸ Texte de l'éd. Léonine : S. THOMAE AQUINATIS *Opera omnia*, t. XV, Romae 1930, 91a38-45. GAUTHIER, *Somme contre les Gentils*, p. 56 n'indique aucune correction pour les passages cités ici. - Pour le *De potentia*, q. 10, a. 4, ad 13, texte provisoire de la Léonine collationné avec les manuscrits de Bâle, *Univ. B. III. 8*, f. 226va (cité dans la suite de ce tableau *De potentia*, Bâle) ; Rome, Bibl. Apos. Vat., *Urb. lat. 136*, f. 125ra (cité *De potentia*, Urb.) et celui de l'éd. Marietti, *Quaestiones disputatae*, t. 2, P. Bazzi et al. ed., 1965.

⁹ ALCUIN, *Liber de processione sancti Spiritus*, PL 101, 73A-B. Cf. *Die Christologie...*, pp. 30-31, suivi en cela par GAUTHIER, *Somme contre les Gentils*, p. 103, note 59, mais sans réexamen de la question (communication orale du 23 juin 1995). BACKES n'a pas utilisé l'édition léonine du CG IV parue en 1930 ; cf. *Die Christologie...*, p. XI.

¹⁰ MANSI, 9, 183B (ACO IV 1, 13, 9).

¹¹ ACO IV 1, 37, 22-26 (MANSI, 9, 201D-202A).

une version latine différente des précédentes, lors de la cinquième session du concile romain célébré au Latran en 649¹². Seule une analyse de détail peut permettre d'identifier la source utilisée.

Dans le tableau suivant, les passages communs à Latran et Constantinople, *Actio* 1 sont en caractères gras ; les passages communs à Latran et Constantinople, *Actio* 3 sont en italiques ; les variantes par rapport à Thomas et Alcuin sont indiquées en note.

Const. II, <i>Actio</i> 1 Paris, Bibl. n. Fr., lat. 16832, f. 128r	Const. II, <i>Actio</i> 3	Latran, <i>secretarium</i> 5
« Sequimur autem in omnibus sanctos patres et doctores sanctae Dei ecclesiae, id est Athanasium, Hilarium, Basilium, Gregorium Theologum et Gregorium Nyssenum, Ambrosium, Theophilum, Ioannem Constantinopolitanum, Cyrillum, Augustinum, Proculum, Leonem, et omnia quae ab his de fide recta et ad condemnationem hereticorum conscripta et exposita sunt suscipimus. »	« <i>Super</i> haec ¹³ sequimur ¹⁴ per omnia ¹⁵ et ¹⁶ sanctos patres et doctores ecclesiae, Athanasium, Hilarium, Basilium, Gregorium Theologum et Gregorium Nyssenum, Ambrosium, <i>Augustinum</i> , Theophilum, Ioannem Constantinopolitanum, Cyrillum ¹⁷ , <i>Leonem, Proculum, et suscipimus omnia quae de recta fide et</i> condemnatione ¹⁸ haereticorum exposuerunt. »	« <i>Super</i> his autem in omnibus sequimur sanctos patres doctoresque ecclesiae Athanasium, Hilarium, Basilium, Gregorium Theologum et Gregorium Nyssanensem, Ambrosium <i>Augustinum</i> Theofilum, Ioannem Constantinopolitanum, Cyrillum, <i>Leonem, Proclum, et suscipimus omnia quae ab</i> eis pro <i>recta fide</i> et in condemnatione hereticorum exposita sunt. »

¹² ACO *series secunda*, t. 1 : *Concilium Lateranense a. 649 celebratum*, (ed. R. Riedinger), Berolini, Walter de Gruyter, 1984, 255, 35 - 257,1, cité ACO ser. II 1, [pages], [lignes] (MANSI, 10, 1070BC). L'apparat critique ne mentionne que quelques variantes orthographiques des noms propres. Il ne semble pas que Const. III contienne une quatrième version, cf. *Concilium universale Constantinopolitanum tertium*, ACO ser. II 2, 1-2, (ed. R. Riedinger), Berolini 1990.

¹³ Super haec] omis par s. Thomas pour faciliter l'intégration de la citation dans son propre texte.

¹⁴ sequimur] sequamur : *De potentia, Urb.*

¹⁵ omnia] omnes *prima manus, correxit alia* : *De potentia, Urb.*

¹⁶ et] omis par s. Thomas : *De potentia, Bâle.*

¹⁷ Cyrillum] Guilielmum *De potentia, Urb.* ; Bâle et édition Marietti. Il s'agit manifestement d'une erreur de copiste ; le texte provisoire de la Léonine a restitué *Cirillum* à partir d'une première collation des manuscrits.

¹⁸ condemnatione] les éditions de Parme (1856) et Marietti du *De potentia* ont *ad condemnationem* (= *actio* 1). Nous n'avons pas cherché à identifier les manuscrits d'où procède cette variante. Le texte provisoire de la Léonine et déjà auparavant l'édition Vivès (Paris 1889, t. XIII) ont rétabli *condemnatione* qui se trouve aussi dans nos deux manuscrits. *Condemnationem* est une variante de Const. II, *actio* 3, dans le *Codex Sangallensis* 672, s. IX (ACO IV 1, 37, 25 ; MANSI, 9, 201D-202A). Mais les manuscrits des ACO ne font précéder le mot d'aucune préposition. De plus, Thomas n'a probablement pas utilisé un manuscrit de Const. II issu de cette famille, cf. plus bas notre analyse de III^a q. 2, a. 3, c.

Chacune des trois versions susceptibles d'avoir été utilisée par saint Thomas se distingue des deux autres par des variantes caractéristiques. Augustin, mentionné après Ambroise dans la troisième session de Constantinople II et au concile du Latran, se trouve placé après Cyrille dans la première session de Constantinople II. De même, Léon et Proclus sont intervertis dans la liste de la première session. Enfin, le profil très typé de l'introduction et de la conclusion distinguent nettement les leçons. Leur comparaison montre bien que si le texte de la première session est la source littérale d'Alcuin, c'est à celui de la troisième que correspond littéralement la version de saint Thomas. Certes, la version du Latran est une sorte d'hybride entre les deux traductions de Constantinople, plus proche cependant de la seconde que de la première. Mais les variantes des éditions critiques ne permettent pas de le rapprocher davantage de Thomas sur la base des manuscrits recensés. L'examen de la version des canons finaux de Constantinople II utilisée plus tard dans la *Somme de théologie* nous conduira à écarter de façon tout aussi décisive l'hypothèse d'un emprunt textuel au concile du Latran.

Un des résultats les plus incontestables de cette synopse est donc l'indépendance de Thomas à l'égard de la première session en même temps que la parfaite concordance d'Alcuin avec celle-ci. La collation de toute la citation d'Alcuin avec le texte conciliaire montrerait que son emprunt est deux fois plus long que celui de Thomas et correspond littéralement à celui des éditions de la première session, sans parallèle strict dans les autres versions mentionnées¹⁹.

D'autre part, d'après le contexte originel des actes conciliaires, ces extraits pouvaient être cités aussi bien en théologie trinitaire qu'en christologie. Dans la première comme dans la troisième session, les pères réaffirment leur adhésion foncière aux quatre conciles précédents et à l'orthodoxie. Que Thomas s'en serve pour justifier son adhésion à leur doctrine pneumatologique n'a donc rien d'insolite et il n'est pas indispensable d'en déduire une dépendance à l'égard d'Alcuin.

S'il reste néanmoins plausible que Thomas ait été conduit par Alcuin à s'appuyer sur l'autorité de Constantinople II, il n'en a pas moins cherché à vérifier sa citation *in originali*²⁰. La source littéraire d'une référence n'est pas nécessairement la source littérale d'une citation. Mais cette hypothèse n'explique pas pour autant ce qui a incité saint Thomas à préférer la version de la troisième session. Peut-être la place d'Augustin a-t-elle semblé plus adéquate ? Ou bien, n'ayant pas réussi à localiser sa source, il a corrigé Alcuin en fonction du premier passage repéré au hasard ? On ne le saura jamais, mais il n'est pas interdit de supposer que c'est en cherchant à identifier ce passage que saint Thomas a été conduit à examiner plus à fond les actes du cinquième concile.

L'absence de citation des canons de Constantinople II dans la christologie du *Contra Gentiles* relevée par I. Backes²¹ est effectivement étonnante, mais elle ne prouve rien. Que Thomas se soit référé aux actes du concile ne signifie pas nécessairement qu'il l'ait

¹⁹ Il commence en amont par : « Scire vos volumus quod nos ea, quae... » et se termine au même endroit.

²⁰ Sous son influence, le passage deviendra presque classique : on le retrouve au XIV^e siècle chez le théologien dominicain Manuel CALECA (*Aduersus Graecos De Processu S. Spiritus*, PG 152, 111D), comme en témoigne la présence de la variante *ad condemnationem* rencontrée dans certaines éditions du *De Potentia* q. 10, a. 4, ad 13 (Parme, Marietti).

²¹ *Die Christologie...*, p. 31.

parfaitement intégré d'emblée à son arsenal argumentatif et qu'il ait fini d'en approfondir le contenu.

Quoiqu'il en soit, il n'est plus possible désormais d'affirmer qu'il s'est contenté de recourir aux seuls canons de l'*actio* 8. Il a cité de première main et par deux fois (*Contra Gentiles* et *De Potentia*) les actes de la troisième session du concile, sans se contenter d'emprunts de seconde main. C'est un premier résultat dont il faudra tenir compte.

2. Summa contra Gentiles, IV, cap. 34

« *De errore Theodori Mopsuesteni et Nestorii circa Incarnationem Verbi*²² [...].

Theodorus igitur Mopsuestenus et Nestorius eius sectator, talem sententiam de praedicta unione protulerunt. Dixerunt enim quod anima humana et corpus humanum verum naturali unione convenerunt in Christo ad constitutionem unius hominis eiusdem speciei et naturae cum aliis hominibus; et quod in hoc homine Deus habitavit sicut in templo suo, scilicet per gratiam, sicut et in aliis hominibus sanctis; unde dicitur Ioan. 2,19, quod ipse Iudaeis dixit, 'Solvite templum hoc et in tribus diebus excitabo illud', [...] et Apostolus Coloss. 1,19 dicit quod in ipso complacuit omnem plenitudinem habitare »²³.

Ce chapitre devrait être cité en entier et mériterait une étude comparative approfondie des citations bibliques en particulier. La mention de l'habitation du Verbe *sicut in templo suo*, référence à Jn 2, 19, est un des lieux théologiques cher à Nestorius et à son école qui revient fréquemment sous la plume des protagonistes des premiers conciles christologiques et notamment dans le « dossier Théodore de Mopsueste » de la quatrième session des Actes de Constantinople II.

Phénomène qui rend l'identification de ce type de source particulièrement complexe, les actes conciliaires des premiers siècles ressemblent à ces poupées russes qui s'emboîtent les unes dans les autres comme autant de sosies, différentes par la taille mais si semblables de forme. Ainsi le Tome de saint Léon à Flavien, les 12 anathématismes de S. Cyrille, et maints autres extraits conciliaires d'Ephèse et Chalcédoine se trouvent avoir été lus intégralement à Constantinople II et transmis aux siècles suivants dans une traduction latine différente qui permet d'expliquer certaines variantes textuelles. Un simple extrait de l'une ou l'autre de ces oeuvres, publiées originellement dans les actes de Chalcédoine ou d'Ephèse, ne signifie pas à lui seul que Thomas ait connu ces derniers. Une citation de Constantinople II peut provenir du concile du Latran (649) ou de Constantinople III, par exemple²⁴. La justification de la source doit donc tenir compte des lieux parallèles postérieurs et s'appuyer sur une comparaison attentive. Toutefois, nous ne connaissons pas d'exemple chez Thomas de

²² Titre du chapitre dans l'édition léonine, t. XV, p. 118. - N.B. : les crochets droits [...] indiquent mes propres omissions ou interventions dans les textes cités ; les parenthèses obliques < > désignent les passages complétés ou restitués ; les omissions imputables aux auteurs sont indiquées entre parenthèses simples (...).

²³ Texte de l'édition léonine : S. THOMAE AQUINATIS, *Opera omnia*, t. XV, Romae 1930, 119a4-119a18.

²⁴ Le concile du Latran dans son *secretarium* 5 a reproduit les canons de l'*actio* 8 de Const. II (ACO ser. II 1, 225-235). Les actes de Const. II ont fait l'objet d'une lecture publique à Const. III, mais on n'y compte qu'une citation littérale des canons, dans une version très proche de celle du Latran (can. 7, ACO ser. II 1, 81, 17-83, 2).

ce genre de rétroversion pour Constantinople II. Ce qui confirme sa réputation de relative acribie²⁵.

Bien qu'il n'y ait pas ici d'allusion directe au 'cinquième synode', il est donc permis de noter que des expressions typiques comme *habitavit sicut in templo* ou *sicut et in aliis hominibus* - qui sont peut-être une tradition d'école et qui reviendront chez Thomas dans le *De unione Verbi incarnati* - résument non seulement ce qu'il a pu lire dans la *Collectio Casinensis*, mais davantage encore les données des sessions de Constantinople II et du *Constitutum I* de Vigile qui font un ample usage de ces formules et fournissent une documentation beaucoup plus complète sur la pensée de Théodore que les allusions somme toute sommaires du seul *Synodicon*²⁶. Certes nous n'avons affaire qu'à des citations implicites et *ad sensum*, mais il semble difficile d'exclure l'influence de textes si proches.

C'est ainsi que la structure du développement de Thomas est assez proche de celle qui se dégage de la fin de la sixième session, sorte de relecture d'Ephèse et Chalcédoine visant à prouver l'hétérodoxie de la lettre attribuée à Ibas, disciple de Théodore et Nestorius²⁷.

D'autre part, l'association très nette de Théodore de Mopsueste et de Nestorius dont la doctrine christologique est conjointement exposée et réfutée, comme elle le sera plus tard dans la *Somme* ou le *De unione*, est un détail significatif qui mérite d'être relevé. Si le *Synodicus* contient aussi de nombreux passages associant Théodore et Nestorius, la dimension doctrinale de leur pensée, dans les passages où il sont mentionnés côte à côte, ne nous a pas paru aussi accentuée qu'à Constantinople II²⁸.

²⁵ Cf. H. F. DONDAINE, « Les scolastiques citent-ils les Pères de première main ? », *RSPTh* 36 (1952) 231-243.

²⁶ Cf. Const. II, *actiones* 4, 5 et 6 et surtout *actio* 4, c. 29, ACO IV 1, 57, 4-13 (MANSI, 9, 215BD) ; c. 44, etc. et VIGILE, *Epist. 83 (Constitutum I)*, c. 30, dans *Epistulae imperatorum pontificum aliorum inde ab a. CCLXVII usque a. DLIII datae Avellana quae dicitur collectio* (ed. Otto GUENTHER), CSEL 35, Prague, Vienne, Leipzig, 1895, p. 264, lignes 9-20; c. 45, etc. (cité VIGILE, *Epist. 83*, CSEL 35, c.[chapitre], [pages], [lignes]). - ACO IV 1, 9, 10-11 (MANSI, 9, 179A), *actio* 1 : « ... Nestorio impio alium dicente Deum Verbum, et alium Christum, et hunc quidem natura filium Dei Patris, illum autem gratia filium... » ; cf. passage parallèle plus sobre appliqué à Théodore, ibid. ACO IV 1, 10, 30-31 (MANSI, 180D). La même erreur « alium esse Deum verbum et alium Christum... » est attribuée personnellement à Théodore dans le 12^e canon, *actio* 8, ACO IV 1, 218, 15-16. Cf. GRATIEN, *Decretum...* I, d. XVI, c. X, p. 46 : « Quinta [synodus] in Constantinopolim, contra Theodorum Mosophenum et omnes hereticos ; qui Theodorus dicebat alium esse Dei Verbum et alium Christum... »

²⁷ ACO IV 1, 180, 9.22-23, 181, 2-6.12-14.17-18.23-27 (MANSI, 9, 343D-345A) : « Nestorius duas dicit naturas et [...] pro personis eas accipit. [...] Theodorus autem in octavo de incarnatione libro et ipse naturas pro personis accipiens. [...] Ex his autem Nestorii verbis [...] manifestum est quod **alium dicunt Christum quem templum vocant et alium Deum Verbum quem dicunt habitare in templo**, ut secundum impietatem eorum **adfectualem** dicentium **unitatem nulla sit differentia inter Christum et fideles homines**, de quibus dixit Apostolus *Vos templum Dei estis* (1 Co 3, 16) [...] oportet et considerare quod purum hominem dicunt Christum non propter suam honorandum naturam, sed propter in eo habitantem **uirtutem** [...] Hanc autem impietatem unitatis quae secundum uirtutem est, beatus Cyrillus interimens ita dicit '[...] anathema sit.' Dicunt unitatem factam esse secundum dignitatem et auctoritatem et uirtutem. [...] Una enim uirtus et una gloria uel dignitas non, sicut [...] Theodorus et Nestorius impie exposuerunt, in diuersis naturis dicitur, sed in diuersis personis eundem **honorem et dignitatem et aequalitatem** habentibus, quod in sancta trinitate confitemur.». Cf. *actio* 5, ACO IV 1, p. 83, l. 21-23, variante du ms. de Paris 16832 : « **Homo est Iesus similiter omnibus hominibus nullam habens differentiam ad homines eiusdem generis, praeter ea quae gratia ei dedit: gratia autem data, naturam non immutat...** » ; cf. ibid. *actio* 4, c. 48 (49), ACO IV 1, 62, 21-23 (MANSI, 9, 220B).

²⁸ En voici quelques exemples. Pour élargir le champ de notre documentation, nous renvoyons aux passages parallèles de l'*actio* 4 dans le *Constitutum I* de Vigile, *Epist. 83*, CSEL 35, pp. 230-320. On n'aura

Que Nestorius soit présenté comme le disciple de Théodore, *eius sectator*, laisse supposer d'autre part que Thomas accordait à Théodore une sorte de paternité à l'égard de l'hérésie condamnée. Cyrille a certainement accrédité cette idée, mais c'est le concile des Trois-Chapitre qui l'a reprise et lui a donné l'autorité dogmatique que Thomas lui accorde²⁹. Les actes d'Ephèse et Chalcédoine sont moins catégoriques à cet égard, ne serait-ce que parce que Théodore n'y a jamais été formellement condamné. Par contre le phénomène est typique des actes de Constantinople II qui associent continuellement les deux hérésiarques³⁰.

Pour se renseigner sur la pensée de Théodore, c'est donc au dossier rassemblé à Constantinople II par ses adversaires et ses défenseurs que saint Thomas a cru bon de s'adresser³¹.

Rome, 1266-1267³²

3. De potentia, q.10, a. 4, ad 13

Ce passage a été cité et étudié tout à l'heure avec le texte du *Contra Gentiles* qui lui est identique (cf. plus haut n° 1). C'est le second cas d'une citation littérale de la troisième session des Actes de Constantinople II dans la succession chronologique des

pas de peine à se reporter à partir de là aux passages du concile. N.B. le chapitre 13 du *Constitutum* n'a pas de parallèle dans l'*actio* 4 ; les cc. 30, 59, 60, 62-71 de l'*actio* 4 ne sont pas dans le *Constitutum* (cf. ACO IV 1, p. xxix) : c. 1, 238, 4.7.20 ; c. 4, 241, 10-12 : « sicut aliis hominibus donavit suam cooperationem Deus [...], ut aliis hominibus dicitur esse donata... » (commentaire de Vigile) ; c. 7, p. 243, ligne 17 : « Ut immaculatus appareret, habitatione sancti spiritus eguisset » ; ligne 23 « ... tamquam purum hominem sancti spiritus eguisse solatio, anathema sit » (commentaire de Vigile) ; c. 11, 247, 19 : « velut purum hominem » ; c. 12, 248, 7-10 : « ... per habitantem sancti spiritus ad omnia informatum et per tempora ad perfectionem unctionis eius auxilio pervenisse » (commentaire de Vigile) ; c. 13, 249, 23 : « Iesus Christus [...] sicut ceteri homines gratiam adoptionis, ut filius dei diceretur, acceperit et quasi per coniunctionem ad deum Verbum in loco veri filii ab omnibus adoretur » (Vigile) ; c. 18, 253, 16-17 : « ... si enim et filius est qui inhabitare dicitur... » (Théodore) ; c. 28, 262, 21-22 : « ...Haec enim deitas inhabitans... » (Théodore) ; c. 45, 274, 5-6 « Templum Dei Verbi factum est » (attribué à Théodore) - Cf. Jean MAXENCE, *Dialogus contra Nestorianum*, I, II, dans ACO IV 2, 29-30, 27-33 et aussi lettre d'IBAS *Ad Marin Persam* « ... sed confitentur in templum et inhabitantem in eo, qui est unus Filius Dominus Iesus Christus », etc. Cette lettre existe en grec dans les actes de Chalcédoine (sess. 10), mais sa version latine a été conservée dans les actes de Const. II, *actio* 6, MANSI 9, 300D et ACO IV 1, 140, 20-21, citée également par FACUNDUS episcopus ecclesiae Hermianensis, *Ad Iustinianum pro defensione trium capitulorum libri XII*, (ed. J.-M. Clément, R. Vander Plaetse), CCL 90A (1974), (cité FACUNDUS, *Ad Iustinianum...*), III, VI, 218, 11-12. Cf. BACKES, *Die Christologie...*, p. 179.

²⁹ Cf. Lettre LXX, citée *actio* 5, « Pater enim fuit Nestorii perfidiae... » (ACO IV 1, 86, 14 ; MANSI 9, 243C ; PG 77 (1864) 342A) ; cf. encore ACO IV 1, 108, 22 ; 208, 15 (MANSI, 9, 266D ; 369A). « ...Nestorii sequaces propriam impietatem applicare volentes sanctae Dei Ecclesiae, et non potentes hoc per Nestorium facere, festinaverunt eam introducere per Theodorum Mopsuestenum *doctorem Nestorii* qui multo peiora Nestorio blasphemavit... » (*actio* 1, ACO IV 1, 10, 25-28, MANSI, 9, 180C) ; « Theodorus persuasit multis et Nestorio quod Christus [...] non est qui ex Patre natus est Deum Verbum » (ACO IV 1, 84, 11-13 ; MANSI, 9, 242A ; cf. *ibid.* B) ; et canons 13, 4, 5. - Cyrille est cependant intervenu auprès de Proclus de Constantinople pour que Théodore ne soit pas condamné après sa mort, cf. lettre LXXII, PG 77, 343-346.

³⁰ Cf. canons 4, 5, 13, 14 et encore *actio* 1, ACO IV 1, 10, 33.35 ; 213, 1 (Mansi, 9, 181A ; 374B) et *passim*.

³¹ Cf. Robert DEVREESE, *Essai sur Théodore de Mopsueste*, « Studi e Testi 141 », Biblioteca apostolica vaticana, Città del Vaticano 1948, pp. 243-258 et GRILLMEIER, *Le Christ dans la tradition...*, II, 2, p. 581 s.. - Pour une relecture moderne de la pensée de Théodore, cf. *Id.*, I, 1, De l'âge apostolique à Chalcédoine (451), Paris 1963, pp. 390-413.

³² La mise en chantier de l'édition critique du *De potentia* semble conduire le père Gauthier à reculer d'un an la date proposée par TORRELL, *Initiation...*, p. 489 (communication orale du 23 juin 1995).

oeuvres de saint Thomas. Il n'apporte rien de neuf, sinon que son contexte permet d'en mieux comprendre les raisons. Il s'agit de s'assurer que les développements dogmatiques concernant le saint Esprit sont homogènes avec l'enseignement des premiers conciles et ne contredisent pas l'interdiction faite à Ephèse de changer quoi que ce soit à la foi définie. L'ample documentation conciliaire dont Thomas fait usage à cette occasion témoigne une fois de plus d'une maîtrise des sources que seul l'accès direct peut expliquer.

4. De potentia, q.10, a. 4, ad 24 ³³

« Ad xxiv dicendum quod [...] Cirillus contra Nestorium in epistula predicta posuit Spiritum Sanctum esse a Filio. Theodoretus³⁴ vero in quadam epistola ad Iohannem Antiochenum sic dicit³⁵ : 'Spiritus³⁶ sanctus non ex Filio aut per Filium habens subsistenciam³⁷, set procedens³⁸ quidem a Patre, proprius³⁹ uero Filii, eo⁴⁰ quod et⁴¹ ei consubstantialis sit, nominatus'; hec autem uerba Theodoretus predictus imponit Cirillo, tanquam ab eo sint dicta in epistola quam ad Iohannem Antiochenum scripsit, licet in illa epistola hoc⁴² non legatur, set dicitur ibi sic⁴³ : 'Spiritus Dei Patris⁴⁴ procedit quidem ex ipso, est autem et a Filio non alienus secundum unius⁴⁵ essencie rationem' ; hanc autem Theodoretus⁴⁶ sententiam secutus est postmodum Damascenus, quamvis dogmata eiusdem Theodoretus⁴⁷ sint in quinta synodo condempnata ; unde in hoc non est standum sentencie Damasceni ».

La critique textuelle montre que les meilleurs manuscrits du *De Potentia* sont aussi les plus fidèles à l'attribution exacte à Théodoret (et non Théodore).

Malgré quelques variantes, on peut identifier avec la version du *Synodicon* le passage « *Spiritus...nominatus* » de la lettre de Théodoret de Cyr. Bien qu'il ait été condamné à Constantinople II avec Théodore de Mopsueste et Ibas d'Edesse, la cinquième session de ce concile n'en transmet que le début et s'arrête avant la citation qui nous occupe⁴⁸. Dans le cas de la lettre de Cyrille à Jean, l'emprunt au *Synodicon* est tout aussi évident.

³³ Nous sommes redevables au P. Gilles Emery o.p. de nous avoir aimablement communiqué pour ce passage le texte définitif de l'édition Léonine en préparation, en sa possession grâce à l'obligeance du P. Gauthier, ainsi que l'identification ACO du passage de la lettre de Cyrille à Jean d'Antioche. A titre indicatif, nous donnons ici les variantes des manuscrits témoins du deuxième *exemplar* (Φ^{ab}), de l'éd. Marietti, *Quaestiones disputatae*, t. 2, P. Bazzi et al. éd., 1965 et, lorsqu'il y a lieu, des différentes versions des citations. Dans ce passage Marietti a toujours *Theodorus* au lieu de *Theodoretus*.

³⁴ Theodoretus] Theodorus Φ^{ab}.

³⁵ *Synodicon*, ACO I 4, 131, 35 - 132, 1 ; MANSI, 5, 876C ; cf. THEODORETI *Ep.* CLXXI, PG 83 (1864) 1483C.

³⁶ Spiritus] quoque *add.* *Synodicon*.

³⁷ subsistenciam] substantiam Marietti, Φ^{ab}.

³⁸ procedens] prodiens *Synodicon* ; procidens *Synodicon M (codex casinensis)*.

³⁹ proprius] Spiritus Marietti, Φ^{ab} ; le P. Gauthier corrige à partir du *Synodicon*.

⁴⁰ eo] *om.* *Synodicon*

⁴¹ et] *om.* Φ^{ab}.

⁴² hoc] *om.* Φ^{ab}.

⁴³ Lettre *Exultent celi* de CYRILLE à Jean d'Antioche, ACO I, 3, 191, 3-4 (cf. *Epist.* xxxix, PG 77, 182A).

⁴⁴ Patris] qui *add.* *Synodicon*.

⁴⁵ unius] = *Synodicon coll. Turonensis* ; *om.* *Synodicon*.

⁴⁶ Theodoretus] Theodorici Φ^{ab}.

⁴⁷ Theodoretus] Theodorici Φ^{ab}.

⁴⁸ ACO IV 1, 134, 30 - 135, 9 (MANSI, 9, 294D-295A). On y lit par contre une lettre de Théodoret, absente du *Synodicon*, faisant grief à Cyrille de professer que l'Esprit procède non seulement du Père mais

L'exposé de Thomas demande à être replacé dans le contexte des débats qu'il évoque, mais son intention est facile à saisir. On vient de lui objecter la position de saint Jean Damascène, contraire à la doctrine catholique de la procession du saint Esprit par le Fils⁴⁹. En réponse, Thomas prétend que si Damascène s'est trompé, c'est qu'il a été induit en erreur par l'ambiguïté de la lettre de Théodoret : ce dernier y résumait à l'intention de Jean d'Antioche une lettre de Cyrille écrite après la conclusion de la paix avec les orientaux. Réconcilié apparemment avec son adversaire d'hier, Théodoret s'ingénie à montrer la concordance de cette missive avec ce qu'il considère comme l'orthodoxie : « *Quae vero directae sunt litterae, evangelica generositate decorantur* ». En réalité, il ne fait qu'exposer sa propre doctrine en affirmant que les propos de Cyrille n'y sont pas contraires. D'où, selon Thomas, la confusion de Jean Damascène qui aurait adopté les positions de Théodoret comme s'il s'agissait de la doctrine de Cyrille dont la lettre ne dit pourtant rien de semblable (*tamquam ab eo sint dicta [...] licet in illa epistula hoc non legatur*). Il se voit ainsi excusé de ne pas avoir tenu compte de la condamnation de Théodoret à Constantinople II.

Si notre interprétation est correcte, la lecture de Thomas est un bel exemple d'*expositio reverentialis*. Confronté au même problème dans la *Somme théologique*, il se contentera d'y affirmer que Jean Damascène a suivi Théodoret dans l'erreur de Nestorius sur la procession du saint Esprit⁵⁰.

L'évocation de la condamnation de Théodoret à Constantinople II est bien sûr une allusion au second des fameux « Trois Chapitres » (canon 13), celui qui condamne Théodoret dans sa personne et ses oeuvres⁵¹. Chez saint Thomas, c'est le premier vrai recours, explicite mais non littéral, à l'autorité doctrinale des canons de Constantinople II. Les citations de lettres témoignent plutôt de l'utilisation des actes d'Ephèse.

Paris, 1269-1270⁵²

5. Lectura in Mattheum cap. 1 (v. 22-23), lectio 5⁵³

« *Circa istas autem prophetias⁵⁴ que in isto libro inducuntur, considerandum⁵⁵ tres errores fuisse. [...] Alius fuit Theodori dicentis quod nihil⁵⁶ eorum que inducuntur de*

encore du Fils : « *Blasphemat autem [Cyrillus] et sanctum Spiritum non ex Patre ipsum procedere dicens secundum Domini vocem, sed ex Filio esse* » (ACO IV 1, 132, 23-24 ; MANSI, 9, 292B ; cf. THEODORETI Ep. CLI, PG 83 (1864) 1418D et MANSI 5, 1026B (*Oratio Theodoreti*)).

⁴⁹ Cf. JEAN DAMASCENE, *De fide orthodoxa, Burgundionis versio*, c. 8, § 18 (ed. M. Buytaert, o.f.m.), « The Franciscan Institute Publications 8 », New York, Louvain, Paderborn, 1955, p. 47, lignes 327-329 (PG 94, 832D) : « Spiritum autem sanctum et ex Patre dicimus, et Spiritum Patris nominamus. Ex Filio vero Spiritum non dicimus : Spiritum vero Filii nominamus. »

⁵⁰ Cf. *Summa theologiae, Prima pars* (I^a), q. 36, a. 2, arg. 3.

⁵¹ Cf. *actio* 8, can. 13, ACO IV 1, 219, 13-21 ; MANSI 9, 386CD.

⁵² Cf. TORRELL, *Initiation...*, p. 495.

⁵³ Texte du ms. de Bâle, B.V. 12, f. 1va-b (fin XIII^e s.), témoin d'une autre reportation que celle transmise par les éditions et la tradition manuscrite italienne dont nous avons également collationné deux témoins (sur 3) : Firenze, *Laurenziana* 98 (cité *Fiesole*) et Rome, Bibl. Apos. Vat., *Urb. lat.* 25, f. 110vb (cité *Urb.* 25). Cf. *Super Evangelium s. Matthei lectura*, éd. R. Cai, Taurini, Marietti ⁵⁴1951, n° 146-148 (cité *Marietti*, n°). Sauf exception, nous ne signalons pas les inversions, les citations écourtées, ni les etc. Cf. H.-V. SCHOONER, « La *Lectura in Matthaeum* de S. Thomas. Deux fragments inédits et la *Reportatio* de Pierre d'Andria », *Angelicum* 33 (1956) 126-142 et L. J. BATAILLON, « La diffusione manoscritta e stampata dei commenti biblici di San Tommaso d'Aquino », *Angelicum* 71 (1994) 587-588.

⁵⁴ Circa...inducuntur] Et ita istas prophetias que in isto libro introducuntur intelligimus *Urb.* 25 ; Et hoc modo istas prophetias, quae in isto libro inducuntur, intelleximus *Marietti*, n°146.

⁵⁵ considerandum] est enim *add. Marietti*, n°147 | enim *add. Fiesole* ; *Urb.*25.

ueteri Testamento sunt ad litteram de Christo, sed sunt adaptata, sicut quando inducitur⁵⁷ illud Virgilii 'Talia pendebat⁵⁸ <memorans, fixusque manebat>⁵⁹, hoc enim quod⁶⁰ adaptatum est de Christo; et tunc illud Ut adimpleretur <quod dictum est a Domino per prophetam>, debet sic exponi, quasi diceret euangelista: Et hoc potest adaptari.

Contra quod Luc. ultim. : Oportet implere⁶¹ omnia quae scripta sunt <in lege Moysi, et prophetis, et psalmis de me> [Lc 24, 44]. Et sciendum quod in ueteri testamento aliqua sunt que referuntur ad Christum, et de solo eo⁶² dicuntur, sicut illud Ecce uirgo in utero <conciipiet, et pariet filium> [Is 7, 14]; et illud Deus, Deus meus, <respice in me, quare me dereliquisti?> [Ps 21, 2] Et si quis alium sensum litteralem poneret, hereticus esset et heresis dampnata est. Sed quia⁶³ non solum uerba ueteris⁶⁴ testamenti sed⁶⁵ facta significant de Christo, aliquando dicuntur⁶⁶ ad litteram de aliquibus⁶⁷ sed referuntur ad Christum inquantum illi⁶⁸ gerunt figuram Christi, sicut de Salomone dicitur Et dominabitur a mari <usque ad mare etc.> [cf. Ps 71, 8]. Hoc enim in eo non fuit impletum. »

Thomas se fait ici l'écho d'une lettre de Jérôme à Paulin de Nole insérée en tête de certaines bibles vulgates et de la Glose, reproduite par Hugues de St-Cher en tête de ses commentaires⁶⁹. Cherchant à guider la lecture biblique de son destinataire, Jérôme

⁵⁶ nihil] nullum *Fiesole*; *Urb.* 25.

⁵⁷ inducitur] inducunt *Fiesole*; *Urb.* 25; *Marietti*, n°148.

⁵⁸ pendebat] pendebant *Fiesole*; *Urb.* 25 : correction malheureuse cherchant à accorder *pendere* au pluriel *talia* qu'on suppose être sujet. Le contexte donne raison au singulier, conformément à l'original de Virgile. *Talia*, neutre pluriel, est complément d'objet direct de *memorans* et non sujet de *perstabat* / *pendebat*.

⁵⁹ memorans...manebat] etc. *Fiesole*; *Bâle*. - Cf. VIRGILE, *Enéide*, II, 650 : « *Talia perstabat memorans fixusque manebat.* » La variante *pendebat* n'est signalée nulle part ailleurs, mais la formule *pendebat (in cruce)* est classique chez les Pères.

⁶⁰ quod] om. *Fiesole*; *Urb.* 25; *Marietti*, n°148.

⁶¹ implere] impleri *Marietti*, n°148

⁶² eo] om. *Fiesole*.

⁶³ quia] qui *Urb.* 25

⁶⁴ ueteris] *Fiesole*; *Urb.* 25; *Marietti*, n°148 | noui (?) *obscur. Bâle*.

⁶⁵ sed] etiam *add. Fiesole*; *Urb.* 25; *Marietti*, n°148.

⁶⁶ dicuntur] aliqua *add. Marietti* n°148.

⁶⁷ aliquibus] aliis *add. Marietti* n°148.

⁶⁸ illi] illa *Marietti*, n°148.

⁶⁹ S. HIERONYMI *Epist.* LIII, 7, 2-3, CSEL 54 (1910), 453, 2-454, 3.8-12 « ...Qui si forte ad scripturas sanctas post saeculares litteras uenerint [...] quicquid dixerint, hoc legem Dei putant nec scire dignantur, quid prophetae, quid apostoli senserint, sed ad sensum suum incongrua aptant testimonia, quasi grande sit et non uitiosissimum dicendi genus deprauare sententias et ad uoluntatem suam scripturam trahere repugnantem. Quasi non legerimus Homerocentonas et Vergiliocentonas ac non sic etiam Maronem sine Christo possimus dicere christianum, quia scripserit [...] verba Salvatoris in cruce : '*talia perstabat memorans fixusque manebat.*' Puerilia sunt haec et circulatorum ludo similia » ; LABOURT, J., *Saint Jérôme, Lettres*, t. 3, Paris, Belles Lettres, 1953, p. 9, note, date la lettre de 394-396. - BIBLIA ORDINARIA CUM GLOSSA ORDINARIA (Facsimile Reprint of the Editio princeps Adolph Rusch of Strasbourg 1480/81), Brepols 1992, t. 1, p. 2b ; UGONIS DE S. CHARO... « *Epistolae B. Hieronymi ad Paulinum De omnibus divinae historiae libris expositio* », *Opera omnia in universum vetus et novum testamentum...*, Coloniae Agrippinae 1621, t. 1, [f° 4ra]. Cf. aussi ABELARD, *Sic et non*, 25, PL 178 (1854) 1386B. Dans un contexte différent cf. JEROME, *Vita sancti Pauli*, PL 23 (1845) 25A et UDASCALUS, *Narratio de controuersiis inter Hermannum et Eginonem*, PL 170 (1854) 847C. Aucune autre occurrence d'*En.* 650 chez Albert le Grand sur Matthieu et Isaïe, Bonaventure, Alexandre de Hales, Philippe le Chancelier, *Summa de Bono*, Guillaume d'Auxerre, *Summa Aurea*, Guillaume Breton (recherche de « Virgile », 'tables des auteurs

y lance en effet une attaque à peine voilée contre les centons de Proba. Ces relectures chrétiennes de Virgile, entreprises vers 360 par une matrone de la haute aristocratie romaine, n'avaient pas échappé à l'attention du précepteur de Paula et Marcella⁷⁰. C'est là que Thomas a glâné le vers de l'Enéide qui illustre l'erreur dénoncée. Théodore de Mopsueste pour sa part aurait plutôt cité Homère.

Lu dans son contexte originel, le sens de ce vers ne fait aucun doute. Il évoque le Christ immobile sur la croix (*fixus, perstabat / pendebat*) et méditant sur les événements de la passion qui vient de s'accomplir (*talia [...] memorans*). La variante *pendebat*, propre à Thomas et confirmée par le ms. de Bâle, -au lieu du *perstabat* originel- accentue encore cet effet et rend immédiatement explicite la lecture qu'en avaient faite Proba et Jérôme. Ce qui est en cause est précisément l'annonce vétérotestamentaire des souffrances du Messie.

En signalant cette relecture de Virgile comme exemple d'exégèse accommodative, Thomas se montre encore assez classique. A la suite de Jérôme, Isidore de Séville puis Vincent de Beauvais avaient déjà dénoncé les *patchworks* pseudo-prophétiques de Proba⁷¹.

Par contre, à notre connaissance, personne avant lui n'a rapproché la critique adressée aux méthodes de Proba et le refus systématique d'ancrer dans la lettre de l'Écriture une lecture christologique de l'ancien Testament. Jérôme ne risque-t-il pas de se voir associé à la même réprobation ?

En fait, l'erreur que dénonce Thomas consiste dans l'assimilation de la lecture allégorique traditionnelle avec les méthodes contre-nature de Proba. Les centons virgiliens sont de pures adaptations extrinsèques, écume lyrique flottant à la surface des mots, sans lien réel avec le texte biblique. Le sens spirituel est tout autre chose ; il résulte d'une union quasi ontologique, semblable à celle de la matière et de la forme, entre la lettre de toute l'Écriture et le mystère du Christ qu'elle annonce et en qui elle s'achève⁷². Il est possible que Thomas, lecteur de Constantinople II, ait vu dans l'exégèse vétérotestamentaire de Théodore le reflet de sa christologie. Derrière la théorie du sens spirituel, une certaine conception de la prophétie est en cause et avec

cités' des éditions), ni chez Hugues de St-Cher, *In Matth. loc. cit.*, ni dans les auteurs pris en compte par les CD-ROM du *Cetedoc Library of Christian Latin Texts* et de la Patrologie latine. - Beryl SMALLEY n'a pas remarqué l'influence de Jérôme sur ce passage de la *Lectura* : cf. *The Gospel in the Schools*, c. 1100-c.1280, London-Ronceverte, 1985, p. 267-8, cité SMALLEY, *The Gospel...*

⁷⁰ Cf. PROBA, *Cento*, CSEL 16 (1888) 568-627, surtout vers 624, p. 605.

⁷¹ Cf. VINCENTIUS BELLOVACENSIS, *Speculum historiale*, t. 4, lib. VI, c. 62, Douais 1624, Graz, Akademische Druck u. Verlagsanstalt, 1965, p. 193B : « Hieronymo non placent haec dicta et similia Virgilii esse prophetiam, sed a Virgilio centonibus artificiose Christo coapta esse. Quod et Isidorus confirmat dicens : Centones... » [suit le passage d'Isidore, cité ci-après avec d'insignifiantes variantes :] « Centones apud Grammaticos vocari solent, qui de carminibus Homeri seu Vergilii ad propria opera more centonario ex multis hinc inde compositis in unum sarcinunt corpus, ad facultatem cuiusque materiae. Denique Proba, uxor Adelphi, centonem ex Vergilio de Fabrica mundi et Euangelii plenissime expressit, materia composita secundum uersus, et uersibus secundum materiam concinnatis. Sic quoque et quidam Pomponius ex eodem poeta inter cetera stili sui otia Tityrum in Christi honorem composuit : similiter et de Aeneidos. » (ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologiarum* I. I, xxxix, 25-26 (ed. W.M. Lindsay), t. 1, Oxonii e typographeo Clarendoniano, 1911-1971 ; PL 82, 121, cité ISIDORE DE SÉVILLE, *Etym.*) - Cf. encore ISIDORI HISPALENSIS, *De viris illustribus*, c. 18, PL 83 (1850) 1093 : « Proba, uxor Adelphii proconsulis, femina, idcirco inter viros ecclesiasticos posita sola, pro eo quod in laude Christi versata est, componens centonem de Christo, Virgilianis coaptatum versiculis. Cuius quidem non miramur studium, sed laudamus ingenium. Quod tamen opusculum inter apocryphas Scripturas inseritur » (cf. HONORIUS AUGUSTODUNENSIS, *De luminaribus ecclesiae*, PL 172 (1854) 225).

⁷² Sur cette question, voir les pages de SMALLEY, *The Gospel...*, pp. 267-271.

elle quelque chose du mystère du Christ. Mais ce n'est pas le lieu de développer ces points.

C'est donc bien l'évocation de Constantinople II qui constitue l'originalité du passage analysé. La mention de Théodore, celle de sa condamnation, la citation du psaume 21, 2, liées aux positions qu'on lui attribuait au sujet des prophéties de l'ancien Testament, ne laissent aucun doute à ce sujet et permettent de localiser précisément la source de Thomas. La référence à Is 7, 14/ Mt 1, 23, peu présente dans le *Synodicon* de Rusticus, revient à deux reprises à Constantinople II⁷³. Les canons finaux, ne comportant aucune mention explicite de cet aspect des choses, ne sont pas une source directe à envisager. Par contre, la quatrième, la huitième et, dans une moindre mesure, la cinquième sessions comportent des passages sans équivoque.

Dans la *sententia synodica* (*actio* 8), il est affirmé que Théodore rejette les prophéties concernant le Christ et les tourne en *dérision*⁷⁴. C'est le même reproche que Jérôme faisait déjà aux procédés littéraires de Proba : « puerilia sunt haec et circulatorum ludo similia ». L'accès direct au texte conciliaire rend moins obscure la rencontre anachronique de Théodore avec la matrone romaine...

Durant les quatrième et cinquième sessions, il fut donné lecture d'une collection d'extraits attribués à Théodore, en grande partie falsifiés, rassemblés sous forme de florilège et soumis au jugement des pères. Leur lecture publique au concile causera sa perte. Plusieurs d'entre eux traitent de l'interprétation des psaumes ou proviennent du commentaire de Théodore sur les psaumes. Deux seulement de ces extraits, contenant toutes les citations du psaume 21 relevées dans les actes du concile⁷⁵, concernent l'interprétation messianique du psaume 21 ; particulièrement caractéristiques, c'est à eux que Thomas fait référence⁷⁶. Cependant la condamnation de la doctrine qu'ils sont

⁷³ Selon la table des citations scripturaires ; cf. *actio* 6, ACO IV 1, 168, 19-21 (Tome à Flavien) ; ACO IV 2, 203, 33 (*Tome aux Arméniens* de PROCLUS de Constantinople, version de Denys le Petit). Il faut éliminer 193, 13-14 (version grecque). La nécessité d'une interprétation exclusivement christologique d'Is 7, 14 a pu lui être confirmée par l'autorité du Tome à Flavien de s. Léon, cité à Const. II, *actio* 6, mais absent de la *Casinensis* ; cf. ACO IV 1, 18-22 ; MANSI, 9, 331A et ACO I 3, 189, 24-28 ; I, 4, 251 ; mais c'était aussi l'interprétation de GUERRIC DE SAINT-QUENTIN, cf. B. SMALLEY, *The Study of the Bible in the Middle-Age*, Oxford 1941, p. 296. Dans d'autres collections Is 7, 14, cité indépendamment de Mt 1, 23, revient plus fréquemment au concile d'Ephèse, cf. ACO I 5.

⁷⁴ ACO IV 1, 210, 20-26 (MANSI, 9, 371C) « (Theodorus) *prophetias enim, quae de Christo sunt, reiiciens* festinauit dispensationis pro nostra salute magnum mysterium, quantum ad se pertinet, reprobare, *fabulas tantummodo ad risum propositas* gentibus diuina eloquia, multis modis conatus ostendere, et contempsit tam alias propheticas pronuntiationes contra impios factas... »

⁷⁵ Ps 21, 2 (c. 22, ACO IV 1, 53, 20, 23) ; Ps 21, 17 (c. 23, ibid., 53, 29) ; Ps 21, 18 (ibid. 53, 31; 54, 4) ; Ps 21, 19 (c. 22, ibid., 53, 18 ; c. 23, ibid. 54, 5).

⁷⁶ Cf. *actio* 4, c. 22, ACO IV 1, 53, 24-27 (MANSI, 9, 212B) : « Quod enim psalmus [Ps 21, 19] nullatenus conuenit Domino, certum est. Neque enim erat domini Christi, *qui peccatum non fecit* [...] dicere *longe a salute mea uerba delictorum meorum* [1 P 1, 2] Sed et ipse dominus secundum communem hominum legem, dum in passione opprimeretur *Deus meus, Deus meus, quare me dereliquisti?* emisit uocem et apostoli [Ps 21, 19] *Diviserunt sibi vestimenta mea et super vestimentum meum miserunt sortem* ad eum [Christum] traxerunt manifeste, quoniam quod supra modum dictum fuerat prius a David propter inlata ei mala, hoc ex operibus euenit in domino Christo, cuius et vestimenta diuiserunt et sorti tunicam subiecerunt » ; ibid, c. 23, ACO IV 1, 54, 10-12 (MANSI, 9, 212D) : « ...Evangelista quidem in Domino uerba ex rebus adsumens eis usus est, sicut et in aliis diximus. Nam quod non pertinet ad Dominum psalmus, in superioribus euidenter ostendimus. » Cf. encore *actio* 5, ACO IV 1, 90, 12-14 (MANSI 9, 248D) : « Prima autem elementa suae doctrinae ex Iudaico uaniloquio incipiens codicem in prophetiam psalmodum conscripsit omnes de Domino praedicationes abnegantem. » On relève encore d'autres citations des Ps 15, 10; 68, 22; 81, 6; 21, 2.17-19. Cf. THEODORUS MOPSUESTENUS, *Expositio in psalmos ab Iuliano Aeclanensi*

censés exprimer ne revêt pas d'autre aspect formel que les très violentes protestations des évêques qui en écoutaient la lecture⁷⁷. Elles ne laissent aucun doute sur l'issue du procès, mais lorsque Théodore et ses écrits seront condamnés en bloc dans le canon XII de la huitième session, il ne sera plus question des détails de cette problématique exégétique. Thomas n'en a donc pas pris connaissance par les canons du concile ; il s'est enfoncé dans le maquis des actes des sessions.

Il existe toutefois un doublet de cette collection, assorti pour chaque extrait d'un anathème « raisonné », si l'on peut dire, dans le *Constitutum I* du pape Vigile auquel nous avons déjà fait allusion. Datée du 14 mai 553 (lendemain de l'*actio* 4) et antérieure aux canons de la huitième, cette lettre ne fait pas partie des *acta synodalia* mais elle nous est parvenue par le biais de la *collectio Avellana*⁷⁸. Le pape y tente un compromis avec les « durs » du concile, empereur en tête, en condamnant fermement, *ut sonant*, diverses erreurs tirées des écrits de Théodore, mais sans mentionner le nom de leur auteur. Il est certain que ses commentaires aident à prendre conscience de la doctrine de Théodore, la reformulent et la stigmatisent⁷⁹. Dans son *Expositio super psalmos*, au sujet du psaume 21 en particulier, Thomas se montrera rigoureusement fidèle à l'exégèse qui s'en dégage. Mais ce document pontifical n'a pu être sa source littéraire unique. N'ayant jamais été intégré aux actes du concile, il ne constitue pas à proprement parler une condamnation conciliaire et ne permet pas d'attribuer avec certitude la doctrine incriminée à Théodore en raison de la discrétion du pape à son sujet et de son refus de condamner un mort. Pour se référer ainsi à Théodore et à sa condamnation au cinquième synode, Thomas a dû utiliser les *actes* de Constantinople II. Etant donné ce que l'on sait déjà de sa connaissance de la troisième session, il n'y a pas de raison de nier qu'il ait connu les autres.

in latinum versum, CCL 88A (1977) ; R. DEVREESE éd., *Le commentaire de Théodore de Mopsueste sur les Psaumes* (I-LXXX), « Studi e Testi 93 », Città del Vaticano 1939, p. 120 et plus haut, note 31.

⁷⁷ On lit à la suite du chap. 27 : « Et dum recitabantur blasphemiae Theodori, sancta synodus exclamavit: Haec iam condemnavimus. Haec iam anathematizamus. Anathema Theodoro Mopsuesteno. [...] Haec aliena ecclesiae sunt. [...] Haec divinas scripturas impugnant. Unus Theodorus, unus ludas » (ACO IV 1, *actio* 4, p. 56, l. 11-13.15-16 ; MANSI, 9, 214D-215A) ; de même après le 'symbole' de Théodore : « Theodorum et conscripta eius omnes anathematizamus. Et post acclamationes, sancta synodus dixit : Multitudo lectorum blasphemiarum quas contra magnum Deum et saluatorem nostrum Iesum Christum, immo magis contra suam animam Theodorus Mopsuestenus euomuit, iustam eius facit condemnationem. Unde oportebat quidem nos quidem nihil aliud expectantes, et per synodicam sententiam anathemati eum subiicere » (ACO IV 1, 72, 21-27 ; MANSI, 9, 229-230) ; enfin canon 12 (*actio* 8) : « impia eius conscripta, in quibus tam praedictas quam alias innumerabiles blasphemias effudit contra magnum Deum et Saluatorem Iesum Christum... » (ACO IV 1, 219, 5-7 ; MANSI, 9, 386B ; cf. *Denz. Sch.* § 435).

⁷⁸ VIGILE, *Epist.* 83, CSEL 35 ; cf. plus haut note 26 (référence complète).

⁷⁹ Cf. par ex. les réponses de Vigile à ACO IV 1, c. 22 : « In supra dicto uicesimo tertio capitulo exponendo quaedam uicesimi primi uerba, quibus dicitur *diuiserunt* [...] negantur Iesu Christo domino conuenire, sed quod Dauid propter quaedam mala, quae perpessus est, de se dixerit, euangelistam ex euentu ad Christum traxisse, et adicitur quia non poterat dicere dominus Iesus Christus qui peccatum non fecit : *longe a salute mea uerba delictorum meorum*. Et ideo, qui haec <ita> sapit docet credit aut predicat et non ea, in quibus delictorum meminit, ad corpus ipsius, quod est ecclesia, quae in hoc mundo sine delicto esse non posset, intelligit pertinere, illa autem de divisione uestimentorum non specialiter de ipso capite id est [...] Christo praedicta et in ipso credit esse completa, anathema sit » (CSEL 35, 257, 24 - 258, 8 ; MANSI, 9, 77CE) ; et à ACO IV 1, c. 23 : « ...illa uerba, ubi dicit *Foderunt manus meas* [...] (Ps 21, 17 seq.) [qui] asseritur non de Christo esse praedicta sed Dauid haec de se dixisse propter tyrannidem Abessalom [...] sed euangelistam haec ex euentu ad Christi traxisse personam, qui igitur haec ita sapit docet, credit aut predicat, anathema sit » (CSEL 35, 259, 4-12)

A l'époque patristique, on trouve un plaidoyer en règle pour l'exégèse de Théodore et son approche des prophéties vétérotestamentaires et psalmiques dans la *Défense des Trois-Chapteres*, adressée à Justinien par FACUNDIUS d'Hermiane⁸⁰. CASSIODORE semble l'avoir connu et peut-être transcrit⁸¹. HONORIUS d'Autun le mentionne, sans grande originalité, en répétant Isidore de Séville⁸². Le fait que cet écrit soit antérieur à la condamnation de Constantinople II pourrait expliquer la bienveillance de ces auteurs à l'égard de Facundius et de Théodore. Elle coïncide avec le fait qu'ils n'ont pas intégré le concile des Trois-Chapteres dans leur liste des conciles généraux⁸³. Mais il serait étonnant que Thomas se soit servi d'un avocat de Théodore pour mieux le combattre, puisque les anathématismes du concile poursuivaient non seulement Théodore, mais aussi ses « sectateurs ». Tout au plus, pensons-nous, sa curiosité aurait pu le pousser à remonter aux sources, c'est-à-dire aux actes du concile. La façon dont Thomas parle de Théodore est trop liée à la conscience de la condamnation de ce dernier pour qu'il se soit servi de Facundius. Enfin, argument à notre avis décisif, la mention du psaume 21 qui provient des actes conciliaires et accompagne trois fois sur quatre les allusions à l'exégèse de Théodore chez saint Thomas n'apparaît pas chez Facundius⁸⁴.

Au moyen âge, les utilisateurs des actes de Constantinople II sont rarissimes. Alcuin mis à part, on sait qu'Yves de Chartre les a eu entre les mains puisqu'il en cite des extraits au sujet de la légitimité de l'excommunication posthume, en référence à Théodore de Mopsueste, mort depuis 125 ans lorsqu'il fut condamné. Sa compilation, établie à partir d'une version des *acta*, serait la source des connaissances du décret de Gratien à ce sujet⁸⁵. Mais parmi les scolastiques, du moins les principaux, Thomas d'Aquin est le premier à utiliser les actes des sessions de Constantinople II en christologie et surtout en exégèse⁸⁶.

B. SMALLEY remarque que s'il en avait été autrement, les adversaires d'André de St-Victor en auraient fait usage contre lui. Nous nous demandons si ce n'est pas précisément ce que Thomas fait ici, à mots couverts. Qu'il ait connu les controverses suscitées par André ou non, il est désormais prémuni contre le littéralisme judaïsant

⁸⁰ FACUNDUS, *Ad Iustinianum...*, CCL 90A, p. 93 s., *passim* et l'introduction pp. VIII s., XII.

⁸¹ Cf. *Expositio psalm. CXXXVIII*, CCL 98 (1958), p. 1255, 548-553.

⁸² HONORIUS AUGUSTODUNENSIS, *De luminaribus ecclesiae*, PL 172 (1854) 172. ISIDORE, *De viris illustribus liber*, IV, PL 83, 1085A cite en fait FACUNDIUS, *Ad Iustinianum...*, CCL 90A, 171, 74-78.

⁸³ Cf. CASSIODORE, *Inst. diu. litt.* 11, PL 70, 1123BD et ISIDORE DE SEVILLE, *Etym VI*, XVI, 9-10 (PL 82, 244AB). - L'argument est à manier avec prudence. Le P. CONGAR a montré, à propos d'Isidore notamment, que ce type d'énumération, bien que faisant abstraction des autres conciles, était l'indication positive, *non exclusive*, d'un privilège dû à l'importance de leur enseignement concernant la foi ; cf. « La Primauté des quatre premiers conciles oecuméniques. Origine, destin, sens et portée d'un thème traditionnel », dans B. BOTTE et alii, *Le Concile et les conciles. Contribution à l'histoire de la vie conciliaire de l'Eglise*, Cerf-Chevetogne, 1960, pp. 75-109, spécialement pp. 82 et 106-108.

⁸⁴ A plus forte raison faut-il écarter LEONCE DE BYZANCE, *De sectis*, act. IV, III, PG 86 (1865) 1222A. Le chapitre sur Théodore ignore son exégèse.

⁸⁵ Cf. Rudolf SCHIEFFER, « Das V. Ökumenische Konzil in kanonistischer Überlieferung », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung* 90 (1973) 24-34, cité SCHIEFFER, *ZSav.St.K* (1973) ; cf. YVES DE CHARTRES, *Decretum*, XIV, 49.62-63, PL 161 (1855) 837CD.840A-841C. Il s'agit de passages des 1^e, 4^e, 5^e et 8^e sessions, cités vraisemblablement à partir du ms. de Beauvais utilisé plus tard par Baluze et aujourd'hui perdu. Yves a pu le consulter lorsqu'il fut prévôt des chanoines de St-Quentin, près de cette ville, de 1078/79 à 1090.

⁸⁶ Selon SMALLEY, *The Gospel...*, p. 268 : « The doctrine of adaptation is sophisticated and does not figure in medieval biblical exegesis » ; ID., « A Commentary on the *Hebraica* by Herbert of Bosham », *RSPHTh* (1951) 56 ; cf. encore BACKES, *Die Christologie...*, p. 30.

déjà critiqué par Guerric de Saint-Quentin à propos de l'interprétation d'Is 7, 14 d'Hugues de St-Cher⁸⁷.

Comme cette période recèle encore toute une littérature inexplorée qui peut révéler des surprises, il n'y a pas lieu de se montrer trop catégorique. On peut se demander par exemple si la transformation de *trahere* (actes conciliaires) en *adaptare* qui devient le pivot d'une formulation stéréotypée des théories de Théodore fait vraiment partie des *ipsissima verba* de Thomas.

En évoquant la condamnation portée à Constantinople II dans la *Lectura super Mattheum*, Thomas fait donc figure de pionnier de l'exégèse médiévale. Il nous fournit par le fait même une nouvelle preuve qu'il a puisé ses renseignements dans les actes mêmes du concile. Si, à la rigueur, il était toujours possible jusqu'ici de chercher à expliquer sa connaissance de la christologie de Théodore, de Nestorius *a fortiori*, par le recours à d'autres sources, il faut y renoncer désormais.

La citation pouvait difficilement être littérale, étant donnée la complexité des textes, leur manque de précision formelle et l'absence de rédaction canonique de cet aspect de la condamnation. Pour les pères du concile, l'exégèse du Mopsueste était trop étroitement liée au contexte christologique pour qu'on songe à lui accorder un traitement distinct. Le Docteur commun recourt donc plus ici à un fait dogmatique qu'à une doctrine explicite. Il n'en sera pas autrement dans les passages parallèles du commentaire de l'évangile de Jean et de celui des psaumes⁸⁸.

Paris, 1270-1272⁸⁹

6. Expositio in Iohannem, cap. 1 (v. 14), lectio 7

« *Fuerint et alii, qui [...] posuerunt quidem assumptionem praedictam esse terminatam ad veritatem personae, confitentes in Deo unam personam Dei et hominis ; sed tamen dicunt in ipso fuisse duas hypostases, sive duo supposita, [...] Et talis est prima opinio quae ponitur III Sent., dist. vi. [...] Et ideo haec opinio damnata est tamquam haeretica in quinto concilio, ubi dicitur : 'Si quis in Domino Iesu Christo unam personam et duas hypostases dixerit, anathema sit' »⁹⁰*

Thomas traite ici de la première des trois positions explicatives de l'union hypostatique énumérées par P. Lombard. Il la rejette au nom de la doctrine de Constantinople II⁹¹. On voudra bien se reporter à l'ensemble du passage et à ses lieux parallèles⁹². Il est à noter que dans ces derniers, la *Somme théologique* mise à part, Thomas ne fait pas état de canon conciliaire. Si étonnant que cela soit, nous n'avons pas affaire ici à une citation littérale des canons de Constantinople II ou du

⁸⁷ SMALLEY, *The Gospel...* p. 268 et 297.

⁸⁸ N.B. Il serait d'ailleurs par trop réducteur de n'admettre l'autorité dogmatique des conciles que dans la mesure où ils s'expriment sous forme de canon. Il y a peu encore, les discussions autour de Vatican II avaient mis ce problème en relief. L'attitude de saint Thomas paraît ici sans équivoque. Elle est une réponse par la pratique à un problème dogmatique qui ne fait pas encore l'unanimité.

⁸⁹ Cf. TORRELL, *Initiation...*, p. 288-290, 496.

⁹⁰ Texte de l'éd. R. Cai, ⁵⁺1952, Marietti n° 171 ; passage non confronté aux manuscrits. Je remercie Soeur Marie-Hélène Deloffre, o.s.b., de m'avoir signalé ce texte qui avait échappé à mes premières investigations.

⁹¹ *Sent.*, III, d. 6, c. 2, éd. I. Brady, *Spicilegium Bonaventurianum* 4-5, 1971-1981, §, 1, l.4-5.

⁹² Cf. *III^o* q. 2, a. 6, c. et aussi, a. 3 ; *CG IV*, c. 38, éd. Léonine t. xv, p. 135, l. 10s. ; *Compendium theologie I*, c. 210, éd. Léonine t. XLII, p. 163, l. 40-53.

Constitutum I de Vigile. Le mot *hypostasis* n'est pas du vocabulaire de ces canons et le *Constitutum I* s'articule autour des concepts de personne et de nature, sans distinguer hypostase et personne. Par contre, il est probable que Thomas relise ici le troisième anathématisme de la lettre de Cyrille à Nestorius réassumé par notre concile (*actio* 6), et qu'il juge à partir de ce double apport la thèse incriminée⁹³. C'est effectivement le sens et le vocabulaire de celle-ci que l'on trouve chez Théodoret dans l'argumentation qu'il déploie contre le 3^e anathématisme de Cyrille⁹⁴. Dans ce contexte, la proposition 'une personne, deux hypostases' tombe effectivement sous le coup de la condamnation portée par le cinquième canon de Constantinople II, tel qu'il est cité en *III^o*, q. 2, a. 3 et 6 et *De unione...*, a. 2 (voir plus loin) mais aussi de celle du *Constitutum I* du pape Vigile qui condamne expressément l'écrit de Théodoret contre Cyrille⁹⁵.

7. *Expositio in Iohannem*, cap. 12 (v. 41), lectio 7

« *Per illud [...] Et locutus est de eo, excluditur error Manichaeorum [...] et Theodorum Mopsuestenum qui dixit omnes prophetias ueteris testamenti esse de aliquo negotio dictas, per quamdam tamen appropriationem esse adductas ab apostolis et euangelistis ad ministerium Christi: sicut ea quae dicunt in uno facto possunt adaptari ad aliud factum. Omnia autem excluduntur per hoc quod dicitur 'Et locutus est de eo' [Jn 12, 41], de me sicut de Moyse, supra v [Jn 5, 46] dixit Christus 'De me enim ille scripsit' »*⁹⁶.

Ce texte suit de près le passage précédent du commentaire de Matthieu. Il avait aussi commencé par évoquer l'erreur des Manichéens, puis celle de Théodore. S'il expose plus sobrement une doctrine identique, il remonte aux mêmes sources et appelle les mêmes remarques. On notera les termes d'*apostolus* et d'*euangelista* qui sont des allusions directes aux extraits théodoriens de la quatrième session de Constantinople II⁹⁷.

*Paris, hiver 1271-1272 : Summa theologiae, tertia pars*⁹⁸

De récentes études tendent à remettre en valeur la tradition napolitaine des manuscrits de la *Somme théologique*, et spécialement ceux qui, témoins de la *Nota* rectificatrice de Réginald de Piperno, sont susceptibles de découler d'un exemplaire révisé par lui à partir de l'original⁹⁹. Elles mettent particulièrement en valeur le

⁹³ Cf. ACO IV, 1, p. 165, l. 23-25 : « Euangelicas autem saluatoris nostri uoces nec *subsistentiis* duabus neque quidem personis diuidimus. Nec enim est duplex unus et solus Christus, licet ex duabus intellegatur et diuersis rebus in unionem indiuiduam coadunatus... » ; troisième anathématisme de Cyrille (IBID., p. 165, l. 20s. : « Si quis in uno Christo diuidit substantias post adunationem... »)

⁹⁴ Actes d'Ephèse : *Impugnatio XII anathematismorum Cyrilli episc. Alexandriae, imp. anath. tertii*, ACO I, v, 258, 31-34 (collectio Sichardiana) : « Si igitur utraque natura quod perfectum est habet, in idem autem conuenerunt ambae, Dei forma utique adsumente formam serui, *unam* quidem *personam* et unum filium et Christum similiter confiteri pium est, *duas* autem *unitas subsistentias* siue naturas dicere non absurdum sed secundum causam consequens » ; cf. p. 147, 41-148, 3 (collectio Palatina).

⁹⁵ ACO IV, 2, 167, 29-33.

⁹⁶ Texte de l'éd. R. Cai, ⁵⁺1952, Marietti n° 1705 ; passage non confronté aux manuscrits.

⁹⁷ Cf. plus haut, note 75.

⁹⁸ Date admise pour la rédaction des 25 premières questions de la *Tertia pars* ; cf. TORRELL, *Initiation...*, p. 214.

⁹⁹ Cf. Mauro TURRINI, « Réginald de Piperno et le texte original de la *Tertia pars* de la *Somme théologique* de S. Thomas d'Aquin », *RSPTh* 73 (1989) 223-247, cité TURRINI, *RSPTh* (1989) que nous

manuscrit *Napoli, Biblioteca Nazionale, VII B 15* (sigle *I*) en le situant à l'aube de la tradition manuscrite de la *Tertia*, dans la proximité immédiate de l'autographe dicté'. Ce manuscrit est le seul à avoir intégré dans le texte les passages que la *Nota* considère comme authentiques¹⁰⁰. Nous avons donc fait la collation des citations littérales de Constantinople II repérées dans la *Tertia pars* avec *I* et les trois témoins connus de la *Nota* : *Brescia, Biblioteca capitolare, s.n.* (sigle *Q*) ; *Milan, Biblioteca Ambrosiana, G 292 inf.* (sigle *R*) ; *Sienne, Convento dell'Osservanza, 5* (sigle *S*) (non pris en compte par les anciens éditeurs léonins). Nous y ajoutons un autre manuscrit, également ignoré par ces derniers, dont le P. Bataillon, informé par Mauro Turrini, a eu l'amabilité de nous signaler l'intérêt : *Madrid, Biblioteca Nazionale, N. 515*, (sigle *M*). Sans être témoin de la *Nota*, ses variantes le rapprochent singulièrement de *I*. Il est bien évident qu'un sondage aussi bref ne peut permettre de tirer des conclusions définitives. Tel n'est pas d'ailleurs l'objectif de cette note.

Dans la synopse qui suit, en deuxième colonne, nous donnons le passage correspondant dans l'édition critique de Constantinople II avec en note les variantes du concile romain du Latran (694). Les divergences entre le texte léonin et celui du concile sont en caractères italiques¹⁰¹.

8. III^a q. 2, a. 1, ad 1

« *Dicendum quod illa*¹⁰² *auctoritas Cyrilli exponitur in Quinta Synodo sic*¹⁰³ :

III ^a q. 2, a. 1, ad 1 ¹⁰⁴	Constantinople II, canon 8
'Si quis (...)	Si quis ex duabus naturis deitatis et humanitatis ¹⁰⁵ confitens unitatem ¹⁰⁶ factam esse ¹⁰⁷ , uel
unam ¹⁰⁸ naturam Dei Verbi ¹⁰⁹ incarnatam dicens,	unam naturam Dei Verbi incarnatam dicens,
non sic <i>accipit</i> ¹¹⁰ sicut Patres docuerunt, <i>quia</i> ¹¹² ex ¹¹³ divina natura et humana <i>unione</i> ¹¹⁴ secundum subsistentiam facta,	non sic <i>ea excipit</i> ¹¹¹ sicut Patres docuerunt <i>quod</i> ex diuina natura et humana <i>unitione</i> secundum subsistentiam facta,

suivons ici et P.-M. Gy, « Le texte original de la *Tertia Pars* de la Somme Théologique de S. Thomas d'Aquin dans l'apparat critique de l'Édition Léonine : le cas de l'Eucharistie », *RSPTh* 65 (1981) 608-616.

¹⁰⁰ Cf. TURRINI, *RSPTh* (1989) 242.

¹⁰¹ Les sigles *Q*, *R*, *I* sont ceux de l'édition Léonine, *S* est de M. Turrini, *M* est de nous. *I* = f. 8va; *M* = f. 5va ; *Q* = f. 2vb ; *R* = f. 4rb; *S* folios non numérotés. Pour Const. II, cf. ACO IV 1, 217, 18-22 (MANSI, 9, 382B-C). Aucune variante de l'apparat critique ne coïncide avec les nôtres. Pour les variantes du concile du LATRAN, cf. ACO ser. II 1, 229, 26-31.

¹⁰² *illa*] *om.*, *Q* ; *S* | *in marg.* *R*.

¹⁰³ *sic*] *sicut M*.

¹⁰⁴ Texte de l'édition léonine : S. THOMAE AQUINATIS *Opera omnia*, t. XI, Romae 1903, p. 23B.

¹⁰⁵ *deitatis et humanitatis*] *deitate et humanitate Latran*

¹⁰⁶ *unionem*] *unionem Latran*.

¹⁰⁷ *esse*] *fuisse Latran*

¹⁰⁸ *unam*] *om. I*.

¹⁰⁹ *Dei Verbi*] *uerbi deu (?) R*.

¹¹⁰ *accipit*] = *Q*; *I* ; *M* | *accipiat R*.

¹¹¹ *non... Patres*] *et non sic has voces intelligit sicut sancti Patres Latran*

¹¹² *quia*] = *M* ; *R* ; *S* | *quod corrigé ? Q* | *quod I*

¹¹³ *ex*] *et S*.

¹¹⁴ *unione*] = *Q* ; *S* | *unitione I* ; *R* ; *M*

(...)	unus Christus effectus ¹¹⁵ est,
sed ¹¹⁶ ex talibus vocibus <i>naturam</i>	sed ex talibus ¹¹⁹ uocibus <i>unam naturam</i> siue
<i>unam</i> ¹¹⁷ sive substantiam <i>divinitatis</i> ¹¹⁸ et	substantiam <i>deitatis</i> et carnis Christi
carnis Christi introducere conatur, talis	introducere conatur, talis anathema sit.
anathema sit' ».	[...] »

Il s'agit d'une citation littérale du canon huit du Concile de Constantinople II que Thomas a allégué. Le lien entre Cyrille et la doctrine de ce canon est suggérée dans le passage de l'*actio* 6 déjà cité à propos de *CG IV* (cf. plus haut, texte 2) et par l'ensemble de la problématique du concile¹²⁰. Thomas y trouve une interprétation autorisée du [?] de Cyrille¹²¹. Pour l'essentiel, ses interventions se bornent à des omissions qui, au moins la première, s'expliquent par son désir de répondre sobrement à l'objection qui lui a été faite. L'examen des cinq variantes majeures montre que *I* et/ou *M* concordent avec le texte du concile 3 x / 5. Malgré des divergences qu'on ne saurait nécessairement imputer à la négligence et qui peuvent remonter au texte copié par Thomas, les manuscrits présumés les meilleurs se trouvent être les plus proches du texte de Constantinople.

9. III^a, q. 2, a. 3, c.¹²²

« ... *Secundum quod Boethius dicit in libro De duabus naturis, quod*¹²³ '*Persona est rationalis naturae individua substantia*'. *Et ideo idem est attribuere propriam hypostasim humanae naturae in Christo*¹²⁴ *et propriam personam. Quod*¹²⁵ *intelligentes sancti*¹²⁶ *patres, utrumque in concilio quinto, apud Constantinopolim celebrato damnaverunt, dicentes :*

III^a, 2, 3, c.

Constantinople II, canon 5

'si quis	Si quis
(...)	unam subsistentiam Domini nostri Iesu
	Christi sic ¹²⁷ intelligit tamquam
	suscipientem plurimarum ¹²⁸
	subsistentiarum significationem et per

¹¹⁵ effectus] factus *Latran*

¹¹⁶ sed] = *I* ; *R* ; *S* | si *M*.

¹¹⁷ naturam unam] inv. *Q* ; *S* ; *I* ; *M*.

¹¹⁸ diuinitatis]= *S* ; *R* ; *Q* ; *I* | dītatis *M*.

¹¹⁹ talibus] huiusmodi *Latran*

¹²⁰ Cf. ACO IV 1, 181, 17s.

¹²¹ Cf. BACKES, *Die Christologie...*, p. 114-115.

¹²² Texte de l'édition léonine : S. THOMAE AQUINATIS *Opera omnia*, t. XI, Romae 1903, p. 30A et *I*= f. 9ra ; *M*= f. 5vb ; *Q*= f. 3ra ; *R*= f. 5ra ; *S*. - Const. II= ACO IV 1, 216, 17-19.26-27 (MANSI, 9, 379A-C) ; *Latran*= ACO ser. II 1, *secretarius quartus*, 227, 30-229, 4.

¹²³ quod] om. *I*

¹²⁴ Christo] et propriam naturam in Christo add. *I*

¹²⁵ quod] sec. man. *M*.

¹²⁶ sancti] om. *I*.

¹²⁷ sic] ita *Latran*

¹²⁸ plurimarum] multarum *Latran*

introducere <i>conetur</i> ¹³⁰ in mysterio Christi duas ¹³¹ subsistentias seu ¹³² duas personas, (...)	hoc ¹²⁹ introducere <i>conatur</i> ¹³³ in mysterio Christi duas subsistentias seu duas ¹³⁴ personas, et duarum personarum quas introducit ¹³⁵ , unam personam dicit secundum ¹³⁶ dignitatem, et honorem, et adorationem, sicut Theodorus et Nestorius insanientes conscripterunt, et calumniantur sanctam Calchedonensem synodum utpote ¹³⁷ secundum istum impium ¹³⁸ intellectum unius subsistentiae utentem uocabulo ¹³⁹ , sed non confitetur Dei uerbum carni secundum subsistentiam unitum esse, et propter hoc ¹⁴⁰ unam eius subsistentiam, seu ¹⁴¹ unam personam, et sic et sanctum Calchedonense concilium ¹⁴² unam subsistentiam domini nostri Iesu Christi confessum esse ¹⁴³ ,
talis ¹⁴⁴ anathema sit, nec enim adiectionem ¹⁴⁵ personae vel subsistentiae suscepit sancta Trinitas, incarnato uno de sancta Trinitate Deo Verbo' ».	talis anathema sit. Nec enim adiectionem personae vel subsistentiae suscepit sancta Trinitas ¹⁴⁶ et incarnato uno de sancta ¹⁴⁷ Trinitate Deo Verbo. »

Plus encore que la précédente, cette citation du cinquième canon considérablement écourté est très proche de la version des actes qu'elle abrège mais ne trafique pas. Les convergences des manuscrits étudiés sont contre-balançées par quelques divergences mineures. *Abiectionem* au lieu de *adijectionem* donné par quatre manuscrits sur 5 dont *I* pourrait remonter à la source utilisée par Thomas.

Le manuscrit *Sangallensis* 672 des Actes conciliaires a *substantias* au lieu *subsistentias*. Les manuscrit de la *Tertia* n'ont jamais cette variante dans les citations

¹²⁹ per hoc] propterea *Latran*

¹³⁰ conetur] = *R* | conatur *Q* ; *S* ; *I* ; *M*, f. 6ra.

¹³¹ duas] in *anteponit M*.

¹³² seu] sive *I*.

¹³³ et per hoc introducere conatur] et propterea conatur introducere *Latran*.

¹³⁴ seu duas] uel *Latran*.

¹³⁵ et duarum personarum quas introducit] et ab eo introductis duabus personis *Latran*.

¹³⁶ secundum] per *Latran*

¹³⁷ utpote] tamquam *Latran*

¹³⁸ istum impium] hunc impiissimum *Latran*

¹³⁹ unius...uocabulo] usam unius subsistentiae uocabulo *Latran*

¹⁴⁰ carni...hoc] carne substantialiter uniri et propterea *Latran*

¹⁴¹ seu] uel *Latran*

¹⁴² sic...concilium] ita sanctam Calchedonensem synodum *Latran*

¹⁴³ confessum esse] confiteri *Latran*.

¹⁴⁴ talis] *om. Q* ; *R* ; *S*.

¹⁴⁵ adiectionem] = *Q* | abiectionem *R, S, I, M*.

¹⁴⁶ suscepit sancta Trinitas] *inv. Latran*

¹⁴⁷ sancta] eadem *Latran*

du cinquième synode. On peut donc penser que Thomas n'a probablement pas utilisé un manuscrit de cette famille.

De même, la version latine utilisée au concile du Latran est trop différente du texte de la *Somme* pour permettre de supposer que Thomas y ait recouru de préférence à celle de Constantinople II. Il en ira de même dans les autres citations.

10. III^a, q. 2, a. 6, c.¹⁴⁸

« *Alia vero fuit heresis Nestorii et Theodori Mopsuesteni¹⁴⁹ separantium personas¹⁵⁰. Posuerunt enim aliam esse personam filii Dei et filii hominis, quas dicebant sibi invicem esse¹⁵¹ unitas,*

primo quidem, secundum inhabitationem inquantum scilicet Verbum Dei¹⁵² habitavit¹⁵³ in illo homine sicut in templo.

Secundo secundum¹⁵⁴ unitatem affectus, inquantum scilicet voluntas illius hominis est semper conformis voluntati Verbi¹⁵⁵ Dei [...]

Tertio modo, secundum operationem [...]

Quarto secundum dignitatem honoris [...].

Quinto secundum aequivocationem [...] »

L'ordre de cette énumération des modes d'union attribués à Théodore et Nestorius ne correspond pas à celui que l'on trouve à l'intérieur des canons, même si les mêmes éléments y sont présents pour la plupart¹⁵⁶. Les éditeurs renvoient également à Jean Damascène, mais, à part *aequivocationem*, le vocabulaire et le contenu des traductions latines anciennes ne permettent pas d'y voir une source suffisante de cette analyse des cinq modes d'union chez Théodore et Nestorius. Les termes *inhabitatio*, *operatio*, *affectus* ne se trouvent pas chez lui à l'endroit mentionné, alors qu'ils foisonnent dans les actes du concile¹⁵⁷. Il est tout aussi probable qu'il s'agisse d'une synthèse établie sur la base documentaire des sources conciliaires, notamment le passage de la sixième session cité plus haut à propos de CG IV, 34¹⁵⁸. Outre l'association de Théodore et de Nestorius, on y retrouve successivement, dans le même ordre que chez saint Thomas et dans des termes parfois très proches les notions d'inhabitation (*habitare in*), d'unité

¹⁴⁸ Texte de l'édition léonine : S. THOMAE AQUINATIS *Opera omnia*, t. XI, Romae 1903, p. 36B-37A et I= f. 9rb-10vb ; M= f. 6vab ; Q= f. 3vb ; R= f. 6rb-va ; S.

¹⁴⁹ Mopsuesteni] Mosuestheni M; Moscioscieni I; Mosuesteni Q ; R ; S. Les manuscrits malmènent tous plus ou moins, ici comme ailleurs, le nom du Mopsueste. Ce phénomène, courant quand il s'agit de noms propres, n'indique pas particulièrement une corruption du texte.

¹⁵⁰ Cf. Const. II, *actio* 8, can. 4-5, ACO IV 1, 215, 25-216, 15 (MANSI 9, 378).

¹⁵¹ sibi invicem esse] = Q ; R ; S | esse sibi invicem I ; M.

¹⁵² Verbum Dei] Dei Verbum I

¹⁵³ habitavit] inhabitavit I.

¹⁵⁴ secundum] per Q ; R ; S.

¹⁵⁵ Verbi] om. Q ; R ; S.

¹⁵⁶ Canon 4 : secundum gratiam [...], operationem [...], dignitatem [...], aequalitatem honoris [...], auctoritatem [...], relationem [...], affectum [...], virtutem [...], bonam voluntatem [...], homonymiam [...], nominationem [...], honorem [...], dignitatem [...], adorationem. - Canon 5 : unam personam secundum dignitatem [...], honorem [...], adorationem.

¹⁵⁷ Cf. *De fide orthodoxa* ..., c. 47, 6, p. 176-178, lignes 70-77 (*Burgundionis versio*) : « ...[unionem] personalem..., habitualement..., secundum dignitatem..., eandem consiliationem..., coaequalitatem honoris..., *aequivocationem*..., acceptionem. » - *Cerbani versio* (ibid., 394, 64-68) : « ... personatium..., relatiuum..., secundum dignitatem..., eandem uoluntatem..., eiusdem honoris..., aequiuocam..., beneplacitum ». Cf. PG 94, 993.

¹⁵⁸ Cf. note 27.

selon la volonté (*adfectualem unitatem*), selon l'opération (*secundum uirtutem*), la dignité (*secundum dignitatem*) et finalement la notion d'égalité (*aequalitas*), interprétée par Thomas et Damascène en référence à la communication des idiomes.

Dans cet article consacré à réfuter la thèse du caractère accidentel de l'unité des deux natures, Thomas propose deux arguments d'autorités empruntés aux canons de la huitième session. Nous les citons à la suite, bien qu'ils se situent originellement à des moments différents de l'argumentation :

« *Unde et quinta*¹⁵⁹ *synodus definit*¹⁶⁰ *anathema eum qui*

III^a, q. 2, a. 6, c.

Constantinople, canon 5¹⁶¹

'*dicit unam personam*¹⁶²

*secundum dignitatem*¹⁶³, *honorem et adorationem, sicut Theodorus et Nestorius insanientes conscripserunt. (...)*

unam personam dicit

secundum dignitatem et honorem et adorationem, sicut Theodorus et Nestorius insanientes conscripserunt, [...]

[...] *Unde in quinta*¹⁶⁴ *synodo legitur*¹⁶⁵ :

III^a, q. 2, a. 6, c.

Constantinople II, canon 4¹⁶⁶

'*Cum*¹⁶⁷ *multis modis unitas intelligatur*¹⁶⁸, *qui iniquitatem*¹⁶⁹ *Apollinarii et Eutychetis*¹⁷⁰ *sequuntur, interemptionem eorum quae*¹⁷¹ *conuenerunt colentes*¹⁷² - *id est interimentes utramque*¹⁷⁵ *naturam*

-

[...]

*Cum enim multis modis unitas intelligitur, qui*¹⁷³ *impietatem Apollinarii et Eutychetis*¹⁷⁴ *sequuntur, interemptionem eorum quae conuenerunt colentes,*

¹⁵⁹ quinta] vi. I, f. 10vb ; Q ; R ; S ; sexta (!) M, f. 6vb et tous les mss. de la Léonine.

¹⁶⁰ Le terme de *definitio* n'est pas à cet endroit à Const. II. On le trouve par contre au Latran, cf. ACO ser. II 1, 225, 29 : « *Definitio capitulorum sanctae quintae synodi que congregata est sub Iustiniano Constantinopoli.* »

¹⁶¹ ACO IV 1, 216, 20-21 (MANSI, 9, 379B) ; cité aussi par Latran, ACO ser. II 1, 227, 32-34. Nous avons déjà donné le texte intégral de ce canon au tableau précédent.

¹⁶² dicit unam personam] Inversion par rapport aux versions de Const. II (ACO IV 1, 216, 20) et Latran (ACO ser. II 1, 227, 33) imposée par l'intégration de la citation dans la phrase de Thomas.

¹⁶³ dignitatem] et *add.* I ; M ; Q ; R, f. 6va ; S ; Latran.

¹⁶⁴ Quinta] vi Q ; R ; S ; I ; vi^a M, f. 6vb et tous les mss. de la Léonine.

¹⁶⁵ legitur] dicitur Q ; R ; S.

¹⁶⁶ ACO IV 1, 216, 8-14 (MANSI, 9, 378E-379A) ; Latran, session 4, ACO ser. II, 1, 227, 22-27.

¹⁶⁷ cum] Ici encore Thomas a omis le *enim* des versions conciliaires pour mieux intégrer sa citation dans le développement de la phrase.

¹⁶⁸ intelligatur] = I, f. 9ra ; M, f. 6vb ; Q ; R ; S.

¹⁶⁹ iniquitatem] impietatem I ; M.

¹⁷⁰ Apollinarii et Eutychetis] Apollinarii et Eutichetis M ; Apoliārii et Euticetis I ; Apollinarii et Euticetis Q ; Appollinarii et Euticetis R ; S.

¹⁷¹ quae] I ; M ; qui Q ; R ; S.

¹⁷² colentes] collentes R ; I.

¹⁷³ qui] aliqui quidem impietati Latran, ligne 23

¹⁷⁴ Apollinarii et Eutychetis] = ACO IV 1, forme orthographiques du ms. A (*Ambrosianus lat. S 33 sup.*, s. IX).

¹⁷⁵ utramque] -que *add. sec. man.* M, f. 6vb.

'unionem'¹⁷⁶ secundum confusionem dicunt ; Theodori¹⁷⁷ autem¹⁷⁸ et Nestorii sequaces, divisione gaudentes, affectualem¹⁷⁹ unitatem introducunt; sancta vero Dei ecclesia¹⁸⁰, utriusque perfidiae impietatem reiciens¹⁸¹, unionem¹⁸² Dei Verbi¹⁸³ ad carnem secundum compositionem confitetur, quod est secundum subsistentiam' ».

unionem secundum confusionem dicunt¹⁸⁴ : Theodori autem et Nestorii sequaces, diuisione gaudentes, affectualem unitatem introducunt. Sancta vero Dei ecclesia utriusque perfidiae impietatem reiciens¹⁸⁵, unionem Dei Verbi ad carnem secundum compositionem confitetur, quod est secundum subsistentiam¹⁸⁶.

Unitio enim per compositionem in mysterio Christi non solum inconfuse ea quae conuenerunt conservat, sed nec diuisionem suscipit.

Tous les manuscrits de cet article, à deux reprises, mentionnent le sixième concile au lieu du cinquième alors que le texte cité est manifestement celui de la version latine du cinquième synode et que les parallèles de Constantinople III ou du Latran (649) ne permettent pas de l'identifier littéralement. L'erreur est étrange, puisque, à l'article 3, Constantinople II est clairement nommé « cinquième synode » et qu'il en ira de même à la question 25. De plus elle remonte certainement au-delà de l'apographe, si telle est bien la place qu'il faut reconnaître au manuscrit de Naples I. Le cas n'est pas unique dans la *Somme*. Sans nous perdre en conjectures ni prétendre être exhaustif, nous signalons que le même cas se produit pour le troisième concile de Constantinople que I, isolé des autres manuscrits cette fois, appelle *septima synodus* (au lieu de *sexta*) en III^a, q. 18, a. 6, *sed contra* et q. 13, a. 4, ad 1.

On sait par la *Nota* de Réginald de Piperno qu'en rédigeant la *Somme* saint Thomas laissait en blanc les passages nécessaires aux « autorités » qu'il citait et même aux références de celles-ci (chapitres, questions, etc.) afin qu'ils soient complétés plus tard, probablement par des assistants¹⁸⁷. Cette indication ne justifie pas l'erreur relevée et l'explique encore moins, mais elle permet au moins de la situer.

11. III^a, q. 25, 1, s.c.¹⁸⁸

« In capitulis Quintae Synodi, sic legitur:

¹⁷⁶ unionem] unionem M.

¹⁷⁷ Theodori] Theodoriani I.

¹⁷⁸ autem] om. I.

¹⁷⁹ affectualem] aci (...) -lè dans l'espace blanc une autre main a écrit accidenta I.

¹⁸⁰ Dei ecclesia] inv. I.

¹⁸¹ reiciens] eiciens I.

¹⁸² unionem] = I | uniconem M ; Q ; R.

¹⁸³ Dei Verbi] inv. Q ; R ; S.

¹⁸⁴ dicunt] praedicant Latran ligne 24.

¹⁸⁵ reiciens] eiciens Latran, p. 227, l. 26.

¹⁸⁶ subsistentiam] subsistentionem ACO IV 1, ms. Sangallensis 672.

¹⁸⁷ « ... Dimittit spatium ubi hic scribi possint » (*Nota*, n°8 dans TURRINI, *RSPHTh* (1989) 236-237 ; voire aussi les n° 4,5,7.

¹⁸⁸ Texte de l'édition léonine : S. THOMAE AQUINATIS *Opera omnia*, t. XI, Romae 1903, p. 275A et I= f. 52vb ; M= f. 49 ; Q= f. 46 ; R= f. 50va ; S.

III^a, q. 25, 1, s.c.Constantinople II, canon 9¹⁸⁹

'Si quis duabus¹⁹⁰ naturis
adorari dicit¹⁹² Christum, ex quo¹⁹³ duae¹⁹⁴
adorationes introducuntur
(...),

sed¹⁹⁵ non una adoratione Deum Verbum
incarnatum cum propria ipsius carne
adorat, sicut ab initio Dei Ecclesiae
traditum est, talis anathema sit.' »

'Si quis in¹⁹¹ duabus naturis
adorari dicit Christum, ex quo duae
adorationes introducuntur
separatim Deo Verbo et separatim
homini : uel si quis ad interemptionem
carnis uel ad confusionem deitatis et
humanitatis uel unam naturam siue
substantiam eorum quae conuenerunt
introducens, sic Christum adorant,
sed non una adoratione Deum Verbum
incarnatum cum propria ipsius carne
adorat, sicut ab initio Dei Ecclesiae
traditum est, talis anathema sit.'

Si les canons de Constantinople II reprennent souvent de très près les XIII *Capitula* de l'édit de Justinien (551), les canons 5 et 9 n'ont pas d'équivalent parmi eux. Ils ne peuvent donc provenir que des actes du concile¹⁹⁶.

L'examen de quelques-uns parmi les meilleurs manuscrits de la *Somme* nous a donc permis de confirmer l'opinion d'Ignaz BACKES qui ne voyait qu'une « belanglose Differenz » entre les citations de Thomas et l'original utilisé¹⁹⁷. Il révèle en même temps que les manuscrits italiens, spécialement *M* et *I*, donnent un texte encore plus proche de la version conciliaire que l'édition léonine. C'est ainsi que d'une façon générale, ils préfèrent *unionem* à *unionem*, *impietatem* à *iniquitatem*, et *honorem* à *honorem* (q. 2, a. 6), etc. La difficulté de lecture éprouvée par *I* à propos d'*affectualem* (cf. note 179) montre que la fidélité au texte de Constantinople n'est pas due à une vérification du copiste sur l'original. Enfin, les variantes propres à *Q*, *R*, *S*, très souvent solidaires, invitent à classer ces témoins dans une famille distincte de *M* et *I*.

Paris, avril-mai 1272¹⁹⁸

12. De unione Verbi incarnati, a. 1, co.¹⁹⁹

« Nestorius igitur et ante ipsum Theodorus Mopsuestenus posuerunt naturam humanam coniunctam esse Verbo accidentaliter, scilicet secundum gratie habitationem, ponentes quod Verbum Dei unitum erat homini Christo sicut habitans in ipso ut in templo suo. »

¹⁸⁹ ACO IV 1, 217,31-32 -218, 1-3 (MANSI, 9, 382E-383A) ; Latran, ACO ser. II 1, 231, 1-5 (par souci de brièveté, nous ne donnons pas ici les variantes, considérables, de cette version).

¹⁹⁰ duabus] = *I*, f. 52vb ; *M*, f. 6vb ; *Q* ; *R*, f. 50va ; *S*, et tous les mss. de la Léonine.

¹⁹¹ in] = *om*. Const. II, ms. Paris, B.N. lat. 16832, ACO ligne 31.

¹⁹² dicit] *sec. man. M*.

¹⁹³ quo] quae *I*.

¹⁹⁴ duae] *om. I*.

¹⁹⁵ sed] *sec. man. M*.

¹⁹⁶ Cf. tableau comparatif, ACO IV 1, xxxii.

¹⁹⁷ *Die Christologie...*, p. 31.

¹⁹⁸ Cf. TORRELL, *Initiation...*p. 492.

¹⁹⁹ Texte de la Léonine prêt à l'impression.

Bien qu'aucune allusion explicite ne mentionne ici le cinquième synode, nous signalons ce texte pour les mêmes raisons que *CG IV, 34* (texte 2) et en raison de sa parenté avec le début de *III^a*, q. 2, a. 6. co. (texte 9) On aura noté la formule récurrente *ut in templo suo*.

13. De unione Verbi incarnati, a. 2, co.

« *Unde sciendum est hoc esse heresim dampnatam in quinto concilio apud Constantinopolim celebrato, ubi sic legitur :*

De unione Verbi incarnati, a. 2, co.	Constantinople, canon 5 ²⁰⁰
'Si quis (...) introducere conatur in misterio Christi duas subsistentias seu duas personas et ²⁰¹ (...) unam personam dicit secundum dignitatem et honorem et adorationem, sicut Theodorus et Nestorius insanientes conscripterunt, (...) talis anathema sit. Nec enim adiectionem persone uel subsistentie suscipit sancta Trinitas incarnato uno de sancta Trinitate Deo Verbo' »	Si quis [...] introducere conatur in mysterio Christi duas subsistentias, seu duas personas, et duarum personarum quas introducit, unam personam dicit secundum dignitatem, et honorem, et adorationem, sicut Theodorus et Nestorius insanientes conscripterunt, [...] talis anathema sit. Nec enim adiectionem persone uel subsistentie suscepit sancta Trinitas et incarnato uno de sancta Trinitate Deo Verbo.

Ces textes suivent de très près dans le temps la rédaction des premières questions de la *Somme*. Du point de vue de la connaissance que Thomas pouvait avoir de Constantinople II, c'est un rappel d'une position désormais bien connue et déjà exposée dans le *Contra Gentiles IV* et la *Somme* qui n'apporte rien de nouveau. Thomas avait déjà conclu que l'union telle que l'envisageaient Nestorius et Théodore pour rendre raison de l'incarnation ne pouvait être que d'ordre accidentel et que cette position était contraire à la foi²⁰².

Relevons également l'absence de *et* entre *Trinitas* et *incarnato*, déjà présente dans la version de *III^a*, q. 2, a. 3, c. Il ne s'agit donc pas d'un accident.

²⁰⁰ ACO IV 1, 216, 17-21.26 (MANSI, 9, 379A-B). Pour le texte intégral du canon, cf. plus haut le tableau de *III^a*, q. 2, a. 3. c.

²⁰¹ Par souci de cohérence avec la version latine citée par Thomas, l'éditeur léonin a opté pour *et*, mais les manuscrits consultés par lui ont *in* qui donne l'impression d'être un *lapsus calami* caractérisé, généré par la réminiscence de la formule calcédonienne *in duabus naturis [...] et in unam personam...* (DENZ. SCHÖN., § 302). La variante ne correspond à aucun manuscrit de Const. II (cf. ACO IV 1, 216, 20), ni du *Latran* (ACO ser. II 1, 227, 32).

²⁰² Cf. *III^a*, q. 2, 6, co.

Naples, automne 1272- printemps 1273

14. Expositio super Psalmos, prologue²⁰³

« Circa modum exponendi sciendum est quod tam in psalterio quam in aliis prophetiis²⁰⁴ exponendis uitare debemus unum errorem damnatum in quinta synodo.

Theodorus enim Mosuestenus²⁰⁵ dixit quod in sacra scriptura et prophetis²⁰⁶ nichil expresse dicitur de Christo, sed de quibusdam aliis rebus, sed apostoli adaptauerunt Christo : sicut illud : 'diuiserunt sibi uestimenta etc.'²⁰⁷ non de Christo sed ad litteram dicitur²⁰⁸ de Dauid.

Hic autem modus²⁰⁹ damnatus est in illo concilio et²¹⁰ qui asserit sic exponendas scripturas hereticus est. »

15. Expositio super Psalm. 21, 1²¹¹

« Unde specialiter hunc psalmum in passione dixit, cum clamauit²¹² « Ely, Ely lamazabathani ? », quod idem est quod²¹³ « Deus Deus meus », sicut hic psalmus incipit. Et ideo licet figuraliter hic psalmus dicatur²¹⁴ de Dauid, tamen specialiter et²¹⁵ ad litteram refertur ad Christum. Et in synodo Tolletana quidam Theodorus Mosuestenus²¹⁶, hic²¹⁷ hunc psalmum²¹⁸ ad litteram de Dauid exponebat, fuit damnatus et propter hoc et propter²¹⁹ alia multa. Et ideo de Christo exponendus²²⁰ est. »

Au point de vue du texte, on n'a pas à être surpris par l'orthographe *Mosuestenus*. Les noms propres au moyen âge, même dans les actes notariés, sont sujets à la plus grande fantaisie, non sans risque d'*error in persona* d'ailleurs. C'est ainsi qu'on peut trouver le même individu appelé *Theodorus*, *Theodorianus*, *Theodoretus*, *Theodoricus*; *Theodoritus*, *Theodotus* et que les éditions imprimées du *De Potentia* q. 10, a. 4, ad 24

²⁰³ Texte provisoire de l'édition critique en préparation. Nous ne donnons ici que les principales variantes des quatre manuscrits de la tradition directe, en suivant de préférence celui de Bologne: Rome, Bibl. Apos. Vat., vat. lat. 800, (sigle *Va*) et Urbinat. lat. 136, (sigle *U*) ; Bologne, Bibl. Univ. 1655¹⁵, (sigle *B*) ; Florence, Laurenziana, Fiesolano 94 (sigle *F*). Tous sont du XV^e siècle, sauf *B* qui, dans la meilleure des hypothèses, est du milieu du XIV^e ; cf. H.F. DONDAINE et H.V. SHOONER, *Codices manuscripti operum Thomae de Aquino, recenserunt cooperantibus sociis Commissionis Leoninae*, t. 1, Autographa et Bibliothecae A-F, Rome 1967, p. 111, n°299) - *Va* = f. 2ra ; *U* = f. 151vb ; *B* = f. 1va ; *F* = f. 10rb.

²⁰⁴ prophetiis] prophetis *F*.

²⁰⁵ Mosuestenus] Masuestenus *B*.

²⁰⁶ prophetiis] prophetis *F*.

²⁰⁷ Ps 21, 19

²⁰⁸ dicitur] dicit *Va*.

²⁰⁹ modus] exponendi *add. U*.

²¹⁰ et] de modo exponendi prophetas secundum Ieronimum *add. Va* (intégration par le copiste d'une rubrique marginale dans le corps du texte).

²¹¹ *Va*, f. 50va ; *U*, f. 196rab ; *B*, f. 30vb ; *F*, f. 51va.

²¹² clamauit] clamabat *U*.

²¹³ quod] *om. B*.

²¹⁴ dicatur] decantatur *F*

²¹⁵ et] *om. Va*.

²¹⁶ Mosuestenus] Motuestenus *B*.

²¹⁷ hic] quid *Va, F*; qui *U*

²¹⁸ psalmum] *om. Va, F*; in marg. *U*

²¹⁹ propter] *om. U*

²²⁰ exponendum] exponendus *Va, F, U*.

cité plus haut ont attribué à 'Théodore' la lettre écrite à Jean d'Antioche par Théodoret. Il n'y a pas lieu cependant de supposer que Thomas, qui connaissait bien la problématique des conciles d'Ephèse et Calcédoine grâce à la lecture de la *Collectio Casinensis*, se soit laissé tromper sur ce point.

La mention du *synodus tolletana* est plus curieuse. Nos recherches n'ont pas permis de trouver un parallèle à ce passage dans les principaux conciles de Tolède²²¹. D'ailleurs le fait que, à trois reprises auparavant et en accord avec nos brefs coups de sonde dans les manuscrits, Thomas ait mentionné Constantinople II dans un contexte identique suffit à se convaincre qu'il s'agit ici d'une erreur. Plusieurs explications peuvent être envisagées. Nous n'en retenons qu'une, simple conjecture : la première reportation en écriture cursive n'était pas parfaitement lisible. En la mettant « au propre », le premier copiste (qui n'est pas forcément le reportateur) a buté sur une abréviation insolite de *constantinopolitana*, par exemple *cōtlitana* ; l'interprétant mal, il lit *tolletana*, aidé par l'indifférentiation habituelle du t et du c au moyen âge. Malgré ce que nous venons de dire au sujet de l'orthographe des noms propres, le double l est insolite et pourrait s'expliquer par confusion fautive du t et du l. Quoiqu'il en soit, ce ne sera pas la première fois qu'une erreur d'identification s'est glissée dans le texte de saint Thomas.

Les sources conciliaires de ces passages ont été indiquées plus haut à propos de la *Lectura super Mattheum*. L'allusion à la condamnation de Théodore au sujet de l'interprétation christologique de certains psaumes ne permet aucun doute. Nous pensons même que l'expression *et propter hoc et propter alia multa* du commentaire du psaume 21 renvoie aux extraits du florilège de la quatrième session qui forment comme autant de chefs d'accusation à la charge de Théodore. Thomas connaissait donc au moins le texte de la quatrième session et les passages déjà signalés concernant le psaume 21. Rappelons qu'on ne connaît pas à ce jour d'intermédiaire susceptible d'avoir renseigné saint Thomas sur ce point.

La présence de cette mention dans le prologue du commentaire des psaumes, puis au début du psaume 21, en vue de définir les principes du commentaire entrepris ne saurait donc être trop soulignée. Elle révèle notamment que l'importance des psaumes sinon dans la production littéraire de Théodore, du moins dans son argumentation anti-allégorique, n'avait pas échappé à saint Thomas. Elle pourrait également laisser entendre que celui-ci avait perçu l'existence du lien déjà évoqué entre le réalisme de l'Incarnation et la lecture allégorique des psaumes, puisqu'ils chantent d'une même voix les aspirations les plus profondes du cœur humain et les mystères du cœur du Christ. Seule une étude d'ensemble, sur la base d'un texte critique, permettra de mesurer la façon dont Thomas a réellement tenu compte du principe énoncé sur la base de l'autorité conciliaire. Nous espérons apporter un jour plus de précisions sur ce sujet.

Enfin, la présence de ces deux citations dans l'*Expositio super psalmos* infirme l'hypothèse d'une oeuvre de jeunesse remontant au tout début de la carrière de Thomas²²². Avant le *Contra Gentiles*, nous n'avons relevé aucune trace de Constantinople II ou de Théodore de Mopsueste dans les écrits de Thomas. Les commentaires scripturaires antérieurs au *Super Mattheum*, celui de Job en

²²¹ J.-E. STROOBANT DE SAINT-ÉLOY dans *Thomas d'Aquin. Commentaire sur les psaumes*, Paris, Cerf, 1996, p 256, note 2, renvoie par erreur à Tolède III (589), à la suite d'une confusion avec Const. I (381).

²²² Cf. TORRELL, *Initiation...*, p. 377 et note 36 et L.-J. BATAILLON, « Thomas d'Aquin, lecteur de Guillaume Breton », *RSPHTh* 78 (1994) 579-583.

particulier²²³, semblent ignorer la problématique exégétique engendrée par notre concile. S'il est possible de situer avec plus de précision la découverte des actes du cinquième synode par le Docteur commun, la datation tardive du commentaire des psaumes s'en trouvera confirmée. C'est ce que nous allons tenter en examinant deux nouveaux textes et en regroupant les conclusions partielles de cette note.

La *Catena aurea* est en effet un témoin significatif de l'état de la documentation de saint Thomas. Elle lui a servi de fichier patristique pour l'élaboration des oeuvres ultérieures. Elle est en même temps un des points de repère les plus sûrs de sa carrière, puisque la rédaction de la *Catena in Mattheum* peut être située avec précision entre le début de 1263 et la fin septembre 1264²²⁴. A en croire les éditions, le nom de Théodore y est cité deux fois.

La première citation est attribué à *THEODORUS* au concile d'Ephèse pour le commentaire de Mt 2, 5²²⁵. On pouvait le prévoir, il s'agit, comme dans le *De potentia*, d'une confusion. Le passage a été emprunté à une homélie de Théodote d'Ancyre pour le jour de Noël, lue au concile d'Ephèse et consignée dans la *Collectio Casinensis*. Théodore de Mopsueste n'est donc pas en cause et Thomas ne pouvait s'y tromper puisqu'il avait eu sous les yeux le titre de l'homélie indiquant le siège épiscopal de Théodote.

Catena	Concile d'Ephèse ²²⁶
THEODORUS in serm. Conc. Ephes.	THEODOTI ESPISCOPI ANCYRORUM SERMO [...]
Si <i>enim</i> maximam Romam elegisset ciuitatem,	Si maximam Romam elegisset ciuitatem,
potentia ciuium mutationem orbis terrarum <i>factam</i> putarent; si filius fuisset imperatoris, potestati utilitatem adscriberent.	potentiam ciuium mutationem orbis terrarum putarent. Si filius fuisset imperatoris, potestati utilitatem adscriberent.
(...)	Si legislatoris factus fuisset filius, praeceptis utilitatem adscriberent.
Sed quid fecit ? Omnia <i>egen</i> a et vilia elegit,	Sed quid <i>facit</i> ? Omnia <i>paupera</i> et uilia elegit,
(...)	omnia mediocria et plurimis obscura,
ut diuinitas cognosceretur orbem transformasse terrarum. Propterea pauperculam elegit matrem, pauperiorem patriam, <i>egenus</i> fit pecuniis, et hoc tibi exponit praesepe. »	ut diuinitas <i>sola</i> ²²⁷ cognosceretur orbem transformasse terrarum. Propterea pauperculam elegit matrem, pauperiorem patriam, <i>egens</i> fit pecuniis. Et hoc exponat tibi praesepe. »

²²³ Selon communication orale du P. Denys CHARDONNENS, o.c.d. (25 juillet 95).

²²⁴ Cf. TORRELL, *Initiation...*, p. 200 s.

²²⁵ Cf. *Catena aurea in Mattheum*, 2 (v. 5), 2, Angelici Guarenti ed, Marietti, 1953, p.36a. Nous n'avons pas comparé cette édition avec des témoins manuscrits.

²²⁶ ACO I 3, 157, 29-36 (MANSI 5, 195BC) (*Casinensis* trad. sur le grec). Cette homélie est également citée dans le *Liber contra doctrinam retrahentium a religione*, c. 15, éd. Léonine, t. xli, C 68, 17-25. Les dernières lignes de l'extrait de la *Catena* (depuis *pauperculam matrem*) s'y retrouvent dans une version très proche (cf. lignes 17-19).

²²⁷ *sola*] omis par le ms. de la *Collectio casinensis*

Le second texte de la *Catena* mentionnant un Théodore est tiré du commentaire de RABAN MAUR sur saint Matthieu à propos de l'épisode de la marche sur les eaux (Mt 14, 25)²²⁸ : « RABAN : 'Denique Theodorus scripsit corporale pondus non habuisse Dominum secundum carnem sed absque pondere super mare ambulasse ; sed contrarium fides catholica praedicat.' » En fait l'édition de Raban dans la *Patrologie latine* renvoie à Théodore de Pharan ou de Raïthou, évêque monoenergète condamné au concile du Latran (649) et à Constantinople III²²⁹. On sait que Raban est avec Bède un des seuls médiévaux qui prend la peine d'identifier ses sources. En l'absence d'édition critique, on peut donc supposer que cette attribution est originale et que Thomas a vu clair. Cependant, ici comme auparavant, le maître n'était pas à l'abri d'une erreur ou de la négligence d'un collaborateur²³⁰.

La *Catena* ne contient donc apparemment pas de mention, proche ou lointaine, de Constantinople II ou de Théodore de Mopsueste. Il en va de même du *Contra errores graecorum* dont on sait la rédaction antérieure à celle du chapitre 38 du CG IV que le P. Gauthier place après le début 1264²³¹. Au cas où on pourrait en déduire que Thomas ne connaissait pas encore Constantinople II à cette époque, il paraît plausible d'en situer la découverte à Orvietto entre fin septembre 1264 (*terminus ante quem* de la rédaction de la *Catena*) et septembre 1265 (*terminus ante quem* de la rédaction du *Contra Gentiles IV*)²³². Après avoir mis la main sur la *Collectio Casinensis* et s'être intéressé à Ephèse et Calcédoine, il aurait donc poursuivi ses efforts de documentation concernant les conciles²³³.

Il est difficile de préciser dans quel manuscrit Thomas a lu les actes de Constantinople II. On sait qu'ils furent traduits en latin très tôt, vraisemblablement dès la clôture du concile, dans une version dont une lettre du pape Pélage II, vers 585, contient plusieurs citations²³⁴. Par la suite son souvenir semble s'être réduit aux seuls anathématismes conservés dans les collections canoniques. Les grands canonistes grecs du XII^e siècle comme ZONARAS ou BALSAMON affirmaient même que ce concile

²²⁸ Cf. *Catena aurea in Mattheum*, 14 (v. 25), 5, Marietti, p. 233b.

²²⁹ Cf. RABAN MAURUS, *Commentarium in Mattheum.*, V, 14, PL 107 (1851) 970 : « (Rab.) Adhuc heretici putant phantasmata fuisse Dominum, nec veram assumpsisse carnem de virgine. Denique Theodorus Pharanitanus quondam episcopus ita scripsit, corporale pondus non habuisse secundum carnem Dominum, sed absque pondere et corpore super mare deambulasse. At contra fides catholica et corpus secundum carnem habere eum praedicat, et onus corporeum, et cum pondere atque onere corporali incidere super aquas, non infusus pedibus. ... » Il s'agit de la citation *ad sensum* d'un extrait lu à Latran 649 et à Const. III (ACO ser. II 2, 607, 7-9 ; MANSI 11, 570E). Raban cite ici plutôt d'après Latran : « 'Nam' si 'absque tumore et incorporaliter ex utero processit et super dorsum maris deambulavit', hoc ipsum quod 'deambulabat et procedebat', ergo fantasma erat » (ACO ser. II 1, 127, 14-16 ; MANSI, 10, 963E) ; cf. ACO ibid. 127, 8-10 ; 122, 37-38 (MANSI 10, 962C). - Sur Théodore de Pharan, cf. W. BUCHWALD ; A. HOHLWEG, O. PRINZ, *Dictionnaire des auteurs grecs et latins de l'Antiquité et du Moyen Age*. Traduit et mis à jour par J.-D. Berger et J. Billen, Brepols 1991, p. 823.

²³⁰ Cf. Cf. TORRELL, *Initiation...* p. 200-201.

²³¹ Cf. GAUTHIER, *Somme contre les Gentils*, p. 103-104.

²³² Cf. TORRELL, *Initiation...* p.152-153 et GAUTHIER, *Somme contre les Gentils*, p. 108.

²³³ De ce seul point de vue, il nous paraît donc difficile de faire remonter le *Super psalmos* au-delà de 1264.

²³⁴ PELAGE, lettre *Virtutum mater* (ACO IV 2, 112, 15 - 132, 37 ; MANSI., col. 434-454). Il n'est pas question dans cette lettre de l'exégèse des psaumes de Théodore, encore moins de celle du psaume 21, tout au plus de celle du Cantique des cantiques, bien que la quatrième session du concile y soit assez abondamment citée.

n'avait promulgué aucun canon... On ne s'étonnera donc pas qu'il ne reste aujourd'hui que peu de manuscrits des *Gesta* dans leur intégralité²³⁵. Ils n'ont jamais été légion.

Les variantes textuelles trouvées dans les citations littérales étant minimales par rapport au texte de l'édition critique de Constantinople II, elles ne permettent guère de déterminer quel manuscrit connu a pu être utilisé par saint Thomas. Le manuscrit de Saint-Gall (*Stiftsbibl., cod. 672*) semble cependant devoir être écarté en raison de la préférence obstinée dont il témoigne pour *substantia* et ses dérivés : elle interdit tout mariage avec le texte de Thomas. Il en va de même, nous l'avons vu, pour les variantes relevées dans la collection des actes du concile romain de 649 (Latran)²³⁶. Restent donc, parmi les manuscrits connus, un manuscrit de Beauvais (*codex Bellouacensis*), aujourd'hui disparu, mais utilisé par Baluze, et celui (ou ceux) qui a servi à l'édition imprimée du chartreux Laurent Surius, seul texte complet de la version dite « courte » des actes de Constantinople II aujourd'hui subsistant²³⁷.

L'omission du *in* devant *duabus* dans le texte de III^a, q. 25, a. 1 correspond à une variante du manuscrit de Paris des actes de Constantinople II²³⁸. Si, comme nous le pensons, Thomas a découvert les documents de Constantinople II en Italie, peut-être aux archives de la curie pontificale, et que, comme pour le *Synodicon*, il en a emporté à Paris une copie, au moins partielle, il n'y a pas de raison de penser qu'il ait encore éprouvé le besoin de fouiller les fonds de bibliothèque à Notre-Dame, à St-Denis ou à St-Germain-des-Prés. L'emploi du temps de son second séjour parisien ne lui en aurait d'ailleurs guère laissé le loisir²³⁹. Ce manuscrit est le seul témoin connu de la recension « longue », restée ignorée des théologiens jusqu'au XVII^e siècle. Non encore allégée des traces du schisme qui divisa le pape et l'empereur, elle serait antérieure à leur réconciliation qui se solda par la mise au point d'un texte expurgé, seul diffusé jusqu'à la découverte de Baluze²⁴⁰.

L'autorité que saint Thomas accorde aux canons 4, 5, 8 et 9 de la dernière session du cinquième synode et, d'une façon générale, l'attention peu commune qu'il porte à ce dernier laissent supposer qu'il n'avait pas connaissance de son histoire

²³⁵ Cf. Ioannis ZONARAE... *in canones ss. Apostolorum et sacrorum conciliorum, tam Oecumenicorum quam provincialium commentarii...*, Lutetiae Parisiorum typis Regiis 1618, p. 123b ; PG 137, 499d et Theodorus BALSAMON *in Conc. V*, PG 137, 498C : « *ἡ ἐκ τῆς ἁγίας συνόδου τοῦ ἑσπερίου καὶ τοῦ ὁριζίου* ». - D'après Patrick GRAY, art. « Konstantinopel, Ökumenische Synoden von 553 », *Theologische Realenzyklopädie*, Bd. XIX, Berlin-New York 1990, p. 525, les actes synodaux grecs ayant disparu après le 6^e Concile oecuménique, « das Gedächtnis der Synode heftete sich allein an ihre Anathematismen » ; « ...doch blieb eine anhaltende Unsicherheit über die echten Synodalakten bestehen » (p. 526). - Sur la transmission manuscrite des Actes de Const. II et ses aléas, cf. J. STRAUB, ACO IV 1, VII-XXIII ; SCHIEFFER, *ZSav.St.K* (1973) 1-34 et HEFELE-LECLERC, *Histoire des Conciles*, t. III, 2, p. 1200.

²³⁶ Selon SCHIEFFER, *ZSav.St.K* (1973) 23, note 94, tout n'a pas encore été dit sur la tradition manuscrite de la version des canons de Const. II cités au concile du Latran, malgré l'édition critique.

²³⁷ *Tomus II Conciliorum omnium tum generalium tum provincialium atque particularium...*, ed. L. Surius, Coloniae Agrippinae 1567, pp. 490-602 (editio princeps).

²³⁸ Paris, B.N., ms. lat. 16832, autrefois Notre-Dame 88, suite à un don fait à la bibliothèque du chapitre cathédral par le chanoine Claude Joly (+1700). Il porte le sigle *N* dans l'édition des ACO IV 1 ; description par E. STRAUB, *ibid.*, p. VIIS.

²³⁹ Cf. H.F. DONDAINE, « Notes sur la documentation patristique de saint Thomas à Paris en 1270 », *RSPHTh* (1963) 406 et TORRELL, *Initiation...*, p. 205.

²⁴⁰ Cf. Stephanus BALUZIUS, *Prefatio in acta Concilii V*, dans MANSI, 9, 163A. Les principales variantes rédactionnelles se trouvent dans les sessions 1, 2 et 7, ACO IV 1, 199, 21-202, 21, etc. (MANSI, 9, 181D-183A; 194D-198B ; 365A-367A). Cf. AMANN, art. « Trois-Chapitres... », *DTC*, col. 1904, 1906 et MOELLER, *RSPHTh* (1951) 413-414.

mouvementée. Justinien, par décret, avait déclaré Vigile hérétique²⁴¹. En raison de cette rupture, les décisions du 2 juin (8^e session) ne revêtent l'autorité propre aux documents d'un concile oecuménique que dans la mesure exacte où Vigile les a intégrées à deux documents : une lettre adressée au concile par l'intermédiaire d'*Eutychius*, patriarche de Constantinople (*Epistula* « *scandala* », 8 décembre 553) et le décret du 23 février 554 (*Constitutum II*) par lequel il se ralliait au concile et finissait par accepter la condamnation des personnes de Théodore de Mopsueste, de Théodoret et d'Ibas, enjeu premier du différend²⁴². Or ce document, également transmis par le codex de Paris, ne souffle mot des anathématismes christologiques. La condamnation des Trois-Chapitres, par contre, y est reprise. En rigueur de terme, les dix premiers canons n'ont pas la valeur définitive des décisions des quatre premiers conciles²⁴³. Si donc saint Thomas avait connu la recension longue, il se serait peut-être montré plus réservé. En fait, à partir du VII^e siècle, l'acceptation notoire de Constantinople II en Occident par des autorités comme saint Grégoire et plus tard Gratien était susceptible de lui ôter toute hésitation²⁴⁴. On sait que déjà au tournant du IX^e siècle, les professions de foi officielles admettaient généralement six conciles oecuméniques²⁴⁵. Le fait de la réception ecclésiale du concile, progressive mais universelle au moyen âge, a donc suffi à emporter son adhésion. L'originalité de Thomas ne réside pas dans sa réception d'un concile jadis controversé mais dans le fait qu'il en a tiré parti dans la mise en oeuvre de sa propre théologie.

Conclusion

A Constantinople, l'exégèse de Théodore ne fut pas attaquée avec moins de violence que sa christologie²⁴⁶. Saint Thomas a été l'un des premiers à en avoir redécouvert quelque chose en Occident. Sans le recours direct aux actes du concile, cela n'aurait pas été possible et c'est ce même recours qui explique le contenu des

²⁴¹ Cf. ACO IV 1, 200, 37-201, 8 etc. (MANSI, t. 9, 366A s.)

²⁴² ACO IV 2, 138, 2 - 168, 30 ; cf. MANSI, 9, 455B-488D.

²⁴³ Cf. MOELLER, *RSPTh* (1951) 413-423. On se demande si la réconciliation scellée par le *Iudicatum* n'implique pas une sorte de confirmation tacite de l'ensemble du concile. Seuls les points litigieux avaient besoin d'être précisés par écrit. Ce n'était pas la doctrine des anathèmes christologiques qui était en cause, mais la condamnation personnelle de Théodore, Ibas et Théodoret (cf. GRILLMEIER, *Le Christ dans la tradition...*, II 2, 580). De toute façon, c'est dans l'exacte mesure de sa conformité à la doctrine des quatre premiers conciles, que Const. II a été reconnu en Occident (cf. Yves CONGAR, « La Primauté des quatre premiers conciles oecuméniques... », p. 79 et aussi SESBOÛÉ, *Jésus-Christ dans la tradition de l'Eglise*, Paris, Desclée 1982, p. 156-157). Quant au *Constitutum I* du 14 mai 553, il avait été déclaré irréfutable par Vigile lui-même : « His igitur competenter et per orthodoxae fidei rectitudinem apostolicae sententiae auctoritate damnatis constituimus, ut ex omnibus istis quae nos, patrum statutis atque traditionibus inhaerentes, apostolica auctoritate damnavimus, nulla iniurandi praecedentes patres [...] praebeatur occasio » (*Epist.* 83., 202, CSEL 35, 286, 11-16 ; MANSI, 9, 93BC). Sa présence au moyen âge est bien attestée. Il a été édité dans le « corpus de Vienne », t. 35, (epist. 83) à partir des mss. de la *Collectio Avellana*, notamment le Bibl. Apos. Vat., vat. lat. 3787 (fin XI^e s.) en provenance du monastère camaldule de Ste Croix de Fontavellane. Mais on ne le trouve plus dans certains codex tardifs (p. ex. Bibl. Apost. Vat., vat. lat. 5617 ; *Angelicus* 292 ; cf. CSEL 35, p. III-XXXXIII).

²⁴⁴ Cf. GREGORIUS MAGNUS, *Regist. epist. lib.*, L 140, CCL 140 (1982) I, XXIV, 32, 368-381 ; VII, XXXI, 493, 38-42 ; DENZ.-SCHÖN. *Enchyr. Symb.* § 472 ; LATRAN (649), DENZ.-SCHÖN., § 501-520 ; CONST. III, DENZ.-SCHÖN., § 554 ; GRATIEN, *Decretum...*, I, d. xv, c. II, p. 35 ; d. XVI, c. IX, p. 45 ; c. X, p. 46 : « Quinta [synodus] in Constantinopolim, contra Theodorum Mosophenum et omnes hereticos qui Theodorus dicebat alium esse Dei Verbum et alium Christum... ». Curieusement, Gratien a oublié Théodore dans sa liste des hérésies, ibid. II, d. XXIV, c. 39, pp. 1001-1006 ; il ne cite pas les canons du cinquième synode.

²⁴⁵ Cf. CONGAR, « La Primauté des quatre premiers conciles oecuméniques... », pp. 83.85 et note 58.

²⁴⁶ Cf. E. AMANN, « Théodore de Mopsueste », *DTC*, 244-255.

renseignements dont il fait état. C'est à eux qu'il doit sa connaissance de l'exégèse de Théodore de Mopsueste et les limites qui proviennent de leur histoire et de leur contexte. Le résumé lapidaire qu'il en donne à quatre reprises dans son oeuvre a l'air à première vue bien sommaire. Le croire serait oublier qu'une citation littérale n'est pas toujours le meilleur témoin de l'intelligence d'un texte. Au contraire, les rappels de la condamnation du Mopsueste supposent un effort de réflexion et de systématisation remarquable, compte tenu de l'obscurité des sources consultées. La perception du lien profond qui unit en droit comme en fait l'Écriture à la théologie s'en est trouvé renforcée. Cela n'a pas pu ne pas avoir d'impact sur sa façon de concevoir l'étude de la *Sacra Pagina* comme source et fin de tout discours sur Dieu. Mais à première vue, sa christologie est le domaine qui a le plus profité de l'apport dogmatique de Constantinople II.

Nous croyons apporter un ultime *confirmatur* à ce travail en rappelant ce que l'on sait par ailleurs de l'évolution de la pensée théologique de saint Thomas. Le Père Gauthier a en effet montré depuis longtemps que le *Contra Gentiles* marque une étape importante du développement de la christologie thomasiennne : Thomas s'y distancie désormais de manière catégorique de la théorie de l'*assumptus homo* recensée par Pierre Lombard. Dans les *Sentences*, le *Quodlibet IX* et le *Contra errores graecorum*, il la présentait encore comme seulement contraire à l'opinion commune des théologiens²⁴⁷. A partir du *Contra Gentiles*, elle est considérée comme entachée de nestorianisme, hérétique. L'impact de la découverte de Constantinople II n'est sans doute pas étranger à cette évolution. N'est-ce pas le spectre de la dualité des personnes, spécialement combattu alors, qui se profile derrière le modèle explicatif de l'*assumptus homo* ? Dans la *Somme* (III^a, q. 2, 6), pour justifier le rejet de cette opinion, Thomas se réclamera directement de notre concile auquel il emprunte la formule d'une union « selon la subsistance » ou hypostase dont l'avantage est « d'indiquer simultanément la distinction des natures et leur union » sans se démarquer de la doctrine de Calcédoine²⁴⁸. Il affirmera alors nettement que la thèse de l'union selon l'hypostase, celle qui tient le juste milieu entre la confusion des natures et la séparation des personnes, est « *non opinio, sed sententia catholicae fidei*. » Dès le livre IV du *Contra Gentiles*, la conclusion était acquise. Elle n'a cessé de mûrir par la suite.

Martin Morard
Couvent des Dominicains
20, rue des Ayres
F-33082 Bordeaux-Cedex

²⁴⁷ Cf. *CG*, c. 38 ; *III Sent.*, d. 6, q. 1, a. 1, éd. Moos, n°29 ; *Qdl.* IX, q. 2, a. 1, éd. R. Spiazzi, Marietti 1956, p. 178-180 ; *Contra err. Graec.* I, 20, Léonine, t. XL, p. A 83, l. 44 : « ...communiter tenetur... ». Cf. GAUTHIER, « Les Articuli in quibus frater Thomas melius in Summa quam in Scriptis », *RTAM* 19 (1952) 309, art. 24; *Id. Somme contre les Gentils*, p. 104.

²⁴⁸ J.-P. TORRELL, *Thomas d'Aquin, Somme théologique*, t. 4, Cerf, Paris 1986, note 6, p. 30s.

Résumé :

Comme en témoigne un faisceau d'indices convergents, saint Thomas a cité le concile de Constantinople II (553) dès le quatrième livre du Contra Gentiles, entre 1264 et 1265. Son texte montre qu'à partir de cette époque et jusqu'à la fin de sa carrière il a eu accès aux actes mêmes du concile, qu'il les a suivis de près et qu'il en a approfondi le contenu christologique et exégétique. En ce domaine spécialement, il fait au moyen âge figure de pionnier. On relève dans son oeuvre des mentions explicites et littérales de la troisième session et des canons 4, 5, 8, 9, mais aussi des allusions explicites non littérales qui supposent la connaissance de la quatrième, de la huitième et peut-être de la cinquième, de la sixième et de la septième sessions.